Parlement européen
2024-2029

Commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne

2025/2070(INI)

22.10.2025

AMENDEMENTS
1 - 300

Projet de rapport
Borja Giménez Larraz
(PE772.037v01-00)

Crise du logement dans l'Union européenne, dans le but de proposer des solutions pour un logement décent, durable et abordable
(2025/2070(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu sa décision du 18 décembre 2024 sur la constitution, les compétences, la composition numérique et la durée de mandat d'une commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne[1],	– vu sa décision du 18 décembre 2024 sur ***le mandat,*** la constitution, les compétences, la composition numérique et la durée de mandat d'une commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne, ***en vue de proposer des solutions pour un logement décent, durable et abordable***[1],
[1] JO C, C/2025/1982, 11.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1982/ojhttp://data.europa.eu/eli/C/2025/1982/ojhttp://data.europa.eu/eli/C/2025/1982/oj	[1] JO C, C/2025/1982, 11.4.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/1982/oj.

Or. en

Amendement 2
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du 8 décembre 2020 Parlement européen sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous (2019/2187),

Or. en

Amendement 3
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 2

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le traité sur l'Union européenne (traité UE), et notamment son article 5, paragraphes 1 et 3, ainsi que le protocole nº 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité,	– vu le traité sur l'Union européenne (traité UE), et notamment ***son article 3, paragraphe 3,*** son article 5, paragraphes 1 et 3, ainsi que le protocole nº 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité,

Or. en

Amendement 4
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et notamment ses articles 9, 14, ***151 et 153*** et son protocole nº 26 sur les services d'intérêt général,	– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et notamment ses articles 9, 14, ***114, 151, 153, 160 et 168*** et son protocole nº 26 sur les services d'intérêt général,

Or. en

Amendement 5
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et notamment ses articles 9, 14, 151 ***et 153*** et son protocole nº 26 sur les services d'intérêt général,	– vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et notamment ses articles 9, 14, 151***, 153, 174 et 175*** et son protocole nº 26 sur les services d'intérêt général,

Or. en

Amendement 6
Georgiana Teodorescu, Lara Magoni, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention européenne des droits de l'homme, et notamment l'article 1 du Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales relatif à la protection des biens,

Or. en

Amendement 7
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa précédente résolution du 18 janvier 2024 sur la dimension de genre de l'augmentation du coût de la vie et des répercussions de la crise énergétique,

Or. en

Amendement 8
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa précédente résolution du 10 septembre 2025 sur «Le rôle des investissements de la politique de cohésion dans la résolution de l'actuelle crise du logement»,

Or. en

Amendement 9
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions du 16 juillet 2025 intitulé «Le rôle des villes et des régions dans le plan européen pour des logements abordables»,

Or. en

Amendement 10
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport annuel 2024 d'ONU-Habitat du 2 juin 2025 intitulé «Un logement convenable pour tous»,

Or. en

Amendement 11
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions du 26 juin 2024 intitulé «Le logement intelligent, durable et abordable, un outil au service des pouvoirs locaux pour relever de multiples défis»,

Or. en

Amendement 12
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de Liège pour «Un logement abordable dans l'Union européenne», signée le 5 mars 2024 par les ministres du logement des États membres de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 13
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les lignes directrices relatives à la réalisation du droit à un logement convenable présentées par la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable au Conseil des droits de l'homme lors de sa

43e session,

Or. en

Amendement 14
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport du Conseil économique et social des Nations unies — Commission économique pour l'Europe du 31 août 2024 intitulé «Challenges and priorities for improving housing affordability in the region of the United Nations Economic Commission for Europe» (Défis et priorités pour améliorer le caractère abordable du logement dans la région de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe),

Or. en

Amendement 15
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et social européen du 11 février 2025 intitulé «Des logements sociaux décents, durables et abordables dans l'UE»,

Or. en

Amendement 16
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et social européen du 17 septembre 2025 intitulé «Vers un plan européen pour des logements abordables — la contribution de la société civile»,

Or. en

Amendement 17
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de Lisbonne du 21 juin 2021 sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme,

Or. en

Amendement 18
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH),

Or. en

Amendement 19
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil du 7 octobre 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms»,

Or. en

Amendement 20
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions du 18 septembre 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025»,

Or. en

Amendement 21
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 3 sexdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de Gijón intitulée «Housing for all sustainable, healthy, and

inclusive built environments» (Logement pour tous des environnements construits durables, sains et inclusifs), signée le 14 novembre 2023 par les ministres du logement et du développement urbain des États membres de l'Union,

Or. en

Amendement 22
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'OCDE du 18 janvier 2021 intitulé «Construire pour un avenir meilleur — Des politiques pour un logement plus abordable»,

Or. en

Amendement 23
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les lignes directrices de l'OMS en matière de logement et de santé du 23 novembre 2018,

Or. en

Amendement 24
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (grande chambre) du 22 septembre 2020 dans l'affaire «Cali Apartments SCI et HX contre Procureur général près la cour d'appel de Paris et Ville de Paris»,

Or. en

Amendement 25
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'OCDE du 1er mai 2019 intitulé «Sous pression: la classe moyenne en perte de vitesse»,

Or. en

Amendement 26
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles ***16 et 17 et l'article 34, paragraphe 3,*** de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,	– vu les articles ***1, 4, 16, 17, 21, 23, 24, 25, 26, 34, paragraphe 3, et 36*** de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 27
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu les articles ***16 et 17*** et l'article 34, paragraphe 3, de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,	– vu les articles ***1, 7, 17, 21, paragraphe 1,*** et l'article 34, paragraphe 3, de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 28
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, adoptée le 21 juin 2021 par les institutions de l'Union, les États membres et les partenaires sociaux,

Or. en

Amendement 29
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu les articles 15, paragraphe 3, 16, 19, paragraphes 3, 23, 30 et 31 de la Charte sociale européenne (révisée),

Or. en

Amendement 30
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et notamment son article 11, paragraphe 1,

Or. en

Amendement 31
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies du 22 janvier 2011 relative aux droits des personnes handicapées, en particulier son article 19, qui est entrée en vigueur pour l'Union le 22 janvier 2011,

Or. en

Amendement 32

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 5 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, et notamment ses articles 8 et 25,

Or. en

Amendement 33
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 5 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2024/1275 du Parlement européen et du Conseil du 24 avril 2024 sur la performance énergétique des bâtiments (ci-après la «directive sur la performance énergétique des bâtiments»),

Or. en

Amendement 34
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2024/1275 du Parlement européen et du Conseil du

24 avril 2024 sur la performance énergétique des bâtiments (refonte),

Or. en

Amendement 35
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les objectifs de développement durable (ODD) 11, 5, 10 et 3, adoptés par les dirigeants mondiaux en septembre 2015 et approuvés par le Conseil,

Or. en

Amendement 36
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 21 janvier 2021 sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous[1 bis],
	[1 bis] JO C 456 du 10.11.2021, p. 145.

Or. en

Amendement 37

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu son rapport du 15 octobre 2024 sur «Le rôle des investissements de la politique de cohésion dans la résolution de l'actuelle crise du logement»[1 bis],
	[1 bis] 2024/2120(INI)

Or. en

Amendement 38
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 26 mars 2019 sur la criminalité financière, la fraude fiscale et l'évasion fiscale[1 bis],
	[1 bis] JO C 108 du 26.3.2021, p. 8.

Or. en

Amendement 39
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication de la Commission du 29 janvier 2025 intitulée «Une boussole pour la compétitivité de l'UE» [COM(2025)0030],	***supprimé***

Or. en

Amendement 40
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 14 septembre 2022 sur le nouveau Bauhaus européen[1 bis],
	[1 bis] JO C 125 du 5.4.2023, p. 56.

Or. en

Amendement 41
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu ***le 19e principe du*** socle européen des droits sociaux,	– vu le socle européen des droits sociaux***, proclamé et signé par le Parlement, le Conseil et la Commission le 17 novembre 2017, et en particulier le principe 19 «Logement et aide aux sans-abri», qui dispose que les personnes dans le besoin ont accès à un logement social ou à une aide au logement de qualité,***

Or. en

Amendement 42
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu ***le 19e principe*** du socle européen des droits sociaux,	– vu ***les principes 19, 2 et 3*** du socle européen des droits sociaux, ***y compris le tableau de bord social,***

Or. en

Amendement 43
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu ***le 19e principe*** du socle européen des droits sociaux,	– vu ***les principes 19 et 20*** du socle européen des droits sociaux,

Or. en

Amendement 44
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et social européen du 18 septembre 2025 intitulé «Vers un plan européen pour des

logements abordables — la contribution de la société civile»,

Or. en

Amendement 45
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et social européen du 5 décembre 2024 intitulé «Des logements sociaux décents, durables et abordables dans l'UE»[1 bis],
	[1 bis] JO C, C/2025/771, 11.2.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/771/oj.

Or. en

Amendement 46
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions du 14 mai 2025 intitulé «Le rôle des villes et des régions dans le plan européen pour des logements abordables»,

Or. en

Amendement 47
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 11 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions du 17 avril 2024 intitulé «Le logement intelligent, durable et abordable, un outil au service des pouvoirs locaux pour relever de multiples défis»,

Or. en

Amendement 48
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 11 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions du 21 novembre 2024 intitulé «Une politique de cohésion renouvelée après 2027 qui ne laisse personne de côté»[1 bis],
	[1 bis] JO C, C/2024/3661, 26.6.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/3661/oj.

Or. en

Amendement 49
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 11 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport des Nations unies du 26 décembre 2019 sur les directives pour la mise en œuvre du droit à un logement convenable de la rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard,

Or. en

Amendement 50
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la vue d'ensemble du Groupe Banque européenne d'investissement (BEI) pour un logement social et abordable du 1er juillet 2020,

Or. en

Amendement 51
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'arrêt rendu en 2020 par la

Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans les affaires jointes C-724/18 et C-727/18 Cali Apartments SCI, qui a confirmé que la lutte contre la pénurie de logements constitue une raison impérieuse d'intérêt général susceptible de justifier une réglementation proportionnée des locations de courte durée,

Or. en

Amendement 52
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, adoptée le 21 juin 2021 par les institutions de l'Union, les États membres et les partenaires sociaux,

Or. en

Amendement 53
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la charte de Genève des Nations unies sur le logement durable du 16 avril 2015 et son objectif de «garantir à tous l'accès à un logement convenable, de qualité adéquate, abordable et salubre»,

Or. en

Amendement 54
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'alliance Mayors4Housing et le plan d'action européen en faveur du logement d'Eurocities, lancé en mai 2025,

Or. en

Amendement 55
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la publication d'Eurostat intitulée «Housing in Europe – 2024 edition»,

Or. en

Amendement 56
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu le dixième regard sur le mal-logement en Europe 2025, publié en septembre 2025 par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) et la Fondation pour le Logement des Défavorisés,

Or. en

Amendement 57
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 14 octobre 2020 intitulée «Une vague de rénovations pour l'Europe: verdir nos bâtiments, créer des emplois, améliorer la qualité de vie»[1 bis],
	[1 bis] Document COM(2020) 0662.

Or. en

Amendement 58
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la recommandation (UE) 2021/1004 du Conseil du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance[1 bis],

[1 bis] ***JO L 223 du 22.6.2021, p. 14.***

Or. en

Amendement 59
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la stratégie de la Commission en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 et la feuille de route européenne pour les droits des femmes de 2025,

Or. en

Amendement 60
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 3 mars 2021 intitulée «Union de l'égalité: Stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030» [COM(2021)0101],

Or. en

Amendement 61

Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 5 mars 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: Stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025» [COM (2020) 0152],

Or. en

Amendement 62
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 7 octobre 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms» [COM(2020)0620],

Or. en

Amendement 63
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les lignes directrices de la Commission relatives à la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ pour la période 2026-2030,

Or. en

Amendement 64
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 18 septembre 2020 intitulée «Une Union de l'égalité: plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025» [COM(2020)0565],

Or. en

Amendement 65
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration de Liège pour «Un logement abordable, décent et durable pour tous», signée lors de la conférence européenne des ministres du logement sous la présidence belge du Conseil, le 5 mars 2024,

Or. en

Amendement 66
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 sexdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration des ministres de l'Union chargés du logement adoptée à Nice le 8 mars 2022,

Or. en

Amendement 67
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 septdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le programme du partenariat pour le logement du programme urbain pour l'UE de décembre 2018,

Or. en

Amendement 68
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 octodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu la déclaration de La Hulpe concernant l'avenir du socle européen des droits sociaux, du 16 avril 2024,

Or. en

Amendement 69
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 novodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'Autorité européenne du travail sur le secteur de la construction publié en septembre 2023,

Or. en

Amendement 70
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 novodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport d'Enrico Letta d'avril 2024 intitulé «Much more than a market»,

Or. en

Amendement 71
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 unvicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la lettre de mission adressée le 17 septembre 2024 à Dan Jørgensen, commissaire à l'énergie et au logement,

Or. en

Amendement 72
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 13 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les orientations politiques pour la prochaine Commission européenne (2024-2029),

Or. en

Amendement 73
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'étude du Parlement européen réalisée en novembre 2025 pour la commission spéciale sur la crise du logement dans l'Union européenne (HOUS), intitulée «Mapping the housing needs in the EU, assessment the impacts of rareté and provide an overview of

relevant EU legislation» (Cartographie des besoins en matière de logement dans l'Union européenne, évaluation des effets de la rareté et présentation d'une vue d'ensemble de la législation pertinente de l'Union),

Or. en

Amendement 74
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Visa 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 10 septembre 2025 sur «Le rôle des investissements de la politique de cohésion dans la résolution de l'actuelle crise du logement»,

Or. en

Amendement 75
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Visa 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 21 janvier 2021 sur l'accès à un logement décent et abordable pour tous,

Or. en

Amendement 76
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Visa 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 24 novembre 2020 sur la réduction du taux de sans-abrisme dans l'Union européenne,

Or. en

Amendement 77
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Visa 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions du 17 avril 2024 intitulé «Le logement intelligent, durable et abordable, un outil au service des pouvoirs locaux pour relever de multiples défis» et du 14 mai 2025 sur «Le rôle des villes et des régions dans le plan européen pour des logements abordables»,

Or. en

Amendement 78
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et social européen du 5 décembre 2024

intitulé «Des logements sociaux décents, durables et abordables dans l'UE»,

Or. en

Amendement 79
Sebastião Bugalho

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'engagement politique pris par la présidente de la Commission européenne dans le discours sur l'état de l'Union de 2025,

Or. pt

Amendement 80
Georgiana Teodorescu, Lara Magoni, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,

Or. en

Amendement 81
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions du 17 avril 2024 intitulé «Le logement intelligent, durable et abordable, un outil au service des pouvoirs locaux pour relever de multiples défis»,

Or. en

Amendement 82
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Visa 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la vision à long terme pour les zones rurales, son plan d'action et le pacte rural,

Or. en

Amendement 83
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Nora Junco García, Alessandro Ciriani

Proposition de résolution
Visa 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions des 14 et 15 mai 2025 intitulé «Le rôle des villes et des régions dans le plan européen pour des logements abordables» (COTER-VIII/003),

Or. en

Amendement 84

Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Visa 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité européen des régions du 21 novembre 2024 intitulé «Une politique de cohésion renouvelée après 2027 qui ne laisse personne de côté»,

Or. en

Amendement 85
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Visa 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le discours sur l'état de l'Union prononcé le 10 septembre 2025 par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne,

Or. en

Amendement 86
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Lara Magoni

Proposition de résolution
Visa 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu l'avis du Comité économique et

social européen du 18 septembre 2025 intitulé «Vers un plan européen pour des logements abordables — la contribution de la société civile» (TEN/848),

Or. en

Amendement 87
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la lettre de mission adressée le 17 septembre 2024 à Dan Jørgensen, commissaire à l'énergie et au logement,

Or. en

Amendement 88
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan d'action européen pour une énergie abordable lancé le 6 mars 2024,

Or. en

Amendement 89

Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 15 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Or. en

Amendement 90
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Visa 15 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 20 mai 2021 sur l'inversion des tendances démographiques dans les régions de l'Union utilisant les instruments de la politique de cohésion,

Or. en

Amendement 91
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Visa 15 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la commission du développement régional (A10-0139/2025),

Or. en

Amendement 92
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 15 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et son entrée en vigueur dans l'Union le 21 janvier 2011, conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil du 26 novembre 2009 concernant la conclusion, par la Communauté européenne, de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées,

Or. en

Amendement 93
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 15 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 20 novembre 2024 intitulée «Orientations relatives à

l'autonomie de vie des personnes handicapées et à leur inclusion dans la société dans le contexte des financements de l'Union européenne»,

Or. en

Amendement 94
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 15 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 3 mars 2021 intitulée «Union de l'égalité: stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021–2030» [COM(2021) 101],

Or. en

Amendement 95
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison ***est*** plus qu'un simple abri***, et qu'elle*** constitue une ***base pour que les*** familles et ***les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir***[4] ; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5] ; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes	A. considérant qu'une maison***,*** plus qu'un simple abri ***matériel,*** constitue une ***condition nécessaire pour le développement et l'épanouissement des*** familles et ***des foyers européens***[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]***; que le logement représente un des principaux postes de dépense des ménages européens;***

pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6] ; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

que les charges énergétiques ont un impact considérable sur le pouvoir d'achat des Européens; que les propriétaires font face à des coûts d'entretien et de rénovation importants, notamment en lien avec l'amélioration de la performance énergétique des immeubles; que la remontée rapide des taux d'intérêt a profondément altéré la capacité d'emprunt des ménages, réduisant leur pouvoir d'achat immobilier et restreignant l'accès à la propriété, en particulier pour les ménages modestes, dont la part parmi les primo-accédants a fortement diminué; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6] ; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne: Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne: Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. fr

Amendement 96
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue ***une base*** pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;	A. considérant qu'un logement est plus qu'un simple abri ***matériel***, et qu'elle constitue une ***condition nécessaire*** pour que les familles***, les ménages*** et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; ***considérant que les coûts de l'énergie ont une incidence considérable sur le pouvoir d'achat des Européens; considérant que les propriétaires sont confrontés à d'importants coûts d'entretien et de rénovation, en particulier ceux liés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments; considérant que la hausse rapide des taux d'intérêt a gravement affecté la capacité d'emprunt des ménages, réduisant leur pouvoir d'achat de logements et restreignant l'accès à la propriété du logement, en particulier pour les ménages à faible revenu, dont la part des premiers acheteurs a fortement diminué***; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;
[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .	[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .
[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement	[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement

dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 97
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les ***familles*** et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche ***de plus en plus non seulement*** les familles à faible revenu ***mais aussi celles*** à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait ***d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe***;	A. ***que le droit à un logement convenable est un droit de l'homme reconnu par le droit international relatif aux droits de l'homme dans le cadre du droit à un niveau de vie convenable[3 bis];*** considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que ***les individus, les ménages*** et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche les familles à faible revenu ***et*** à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5] ***, les locataires, les ménages monoparentaux et les ménages à faible revenu étant touchés de manière disproportionnée***; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait ***de répondre avec succès à la crise actuelle du logement contribue à la réalisation d'un objectif social primordial pour l'Union, tout en progressant vers les objectifs climatiques et environnementaux***;
	[3 bis] Article 25, paragraphe 1, de la

déclaration universelle des droits de l'homme et l'article 11, paragraphe 1, de l'accord international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 98
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement ***touche*** de plus en plus non seulement les ***familles*** à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans ***les familles*** signifie investir	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que ***les individus,*** les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir***; que l'accès à un logement convenable est un droit humain fondamental et une condition préalable à la dignité humaine, à l'inclusion sociale et à l'égalité***; que l'inaccessibilité du logement ***et le manque d'accès à un logement décent touchent*** de plus en plus non seulement les ***personnes*** à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe***; que pour les locataires et les premiers***

dans l’avenir de l’Europe;

acheteurs, la location à un prix abordable ou la possession d’un logement décent sont devenues plus difficiles que jamais; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu’ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l’âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans ***des logements sûrs et abordables pour tous, en particulier pour les groupes vulnérables,*** signifie investir dans l’avenir de l’Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l’accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne: Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l’UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l’UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l’UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 99
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu’une maison est plus qu’un simple abri, et qu’elle constitue une base pour que les familles et les groupes de	A. considérant ***que l’accès à un logement convenable est un droit fondamental qui doit être considéré***

personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

comme une condition préalable à la jouissance et à l'exercice d'autres droits fondamentaux, ainsi que pour vivre dans des conditions de dignité, qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans ***le droit au logement pour tous, y compris*** les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 100
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que ***le manque de logements accessibles et le caractère inabordable des logements accessibles exercent une pression financière particulière sur les personnes handicapées, les personnes âgées et leurs familles, qui sont déjà plus exposées à la pauvreté et à l'exclusion sociale; que*** le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;
[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .	[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .
[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.	[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.
[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.	[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 101
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe; ***que l'Europe doit donc considérer le logement comme une composante stratégique de son aménagement économique et territorial, en garantissant une infrastructure bien développée et une capacité de logement suffisante;***

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du

Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 102
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe; ***considérant que la politique du logement devrait être pleinement intégrée dans les stratégies de développement régional, de transition industrielle et de mobilité de la main-d'œuvre, afin de soutenir une croissance équilibrée et d'attirer les investissements;***

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement

dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 103
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe; ***que la fourniture de logements convenables devrait être reconnue comme une condition préalable à la compétitivité économique, à la stabilité de la main-d'œuvre et à la cohésion territoriale durable dans l'ensemble de l'Union;***

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024,

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024,

https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 104
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe; ***que l'hiver démographique exacerbe les défis qui pèsent sur la stabilité financière de l'Europe et menace notre rôle géopolitique sur la scène mondiale;***

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 105
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que ***de nombreux jeunes reportent ou abandonnent leur projet de fonder une famille, en partie parce qu'ils n'ont pas***

accès à un logement qu'ils peuvent considérer comme «leur chez-eux»; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 106
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant ***qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir***[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les ***familles*** à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; ***que le fait d'investir dans les familles signifie***	A. considérant ***que la taille moyenne du centre familial est réduite et que de nouveaux modèles familiaux doivent être restructurés afin de garantir l'accès au logement pour tous les groupes, en accordant une attention particulière aux femmes en situation de vulnérabilité, aux personnes handicapées, aux jeunes et aux groupes vulnérables***; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les ***ménages*** à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés

investir dans l'avenir de l'Europe;	croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6];
[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.	
[5] Commission européenne: Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.	[5] Commission européenne: Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.
[6] Parlement européen «Hausse des prix des logements dans l'UE (infographie)», site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.	[6] Parlement européen «Hausse des prix des logements dans l'UE (infographie)», site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.
	Or. es

Amendement 107
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que ***les familles à revenu faible ou intermédiaire et les personnes âgées sont confrontées à des difficultés pour faire face au plan de rénovation des bâtiments imposé par l'Union, alors que*** les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait

en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 108
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en

moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe; ***que ces tendances soulignent la nécessité de déployer pleinement la boîte à outils démographique de l'Union;***

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 109
Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les ***familles*** à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles***, les jeunes*** et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les ***ménages*** à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait

moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir ***dans les possibilités offertes aux jeunes et*** les familles signifie investir dans l'avenir de l'Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 110
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles signifie investir	A. considérant qu'une maison est plus qu'un simple abri, et qu'elle constitue une base pour que les familles et les groupes de personnes puissent se développer et s'épanouir[4]; que l'inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les familles à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l'Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu'ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l'âge de 26,3 ans[6]; que le fait d'investir dans les familles ***en tant que***

dans l’avenir de l’Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l’accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l’UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l’UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

priorité essentielle de la politique sociale signifie investir dans l’avenir de l’Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l’accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922.

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l’UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l’UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 111
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu’une maison est plus qu’un simple abri, et qu’elle constitue une base pour que les ***familles*** et les groupes de personnes puissent se développer et s’épanouir[4]; que l’inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les ***familles*** à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l’Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu’ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l’âge de 26,3 ans[6]; que le fait d’investir dans les familles signifie investir dans l’avenir de l’Europe;	A. considérant qu’une maison est plus qu’un simple abri, et qu’elle constitue une base pour que les ***jeunes*** et les groupes de personnes puissent se développer et s’épanouir[4]; que l’inaccessibilité du logement touche de plus en plus non seulement les ***ménages*** à faible revenu mais aussi celles à revenu intermédiaire dans toute l’Europe[5]; que les jeunes Européens sont particulièrement touchés, puisqu’ils sont confrontés à des difficultés croissantes pour quitter le foyer de leurs parents, événement qui survenait en 2023 en moyenne à l’âge de 26,3 ans[6]; que le fait d’investir ***dans les possibilités offertes aux jeunes*** signifie investir dans l’avenir de l’Europe;

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

[4] Comité économique et social européen, «Garantir l'accès de tous à un logement social et abordable», 2024, https://data.europa.eu/doi/10.2864/8806922 .

[5] Commission européenne Observatoire européen du secteur de la construction, «Accessibilité et durabilité du logement dans l'UE», novembre 2019.

[6] Parlement européen, «Rising housing costs in the EU: the facts (infographics)» (Hausse des prix des logements dans l'UE: faits et infographies), site internet du Parlement européen, 17 octobre 2024.

Or. en

Amendement 112
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant qu'à l'article 34 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'Union reconnaît et respecte le droit à l'aide sociale et à l'aide au logement, tandis que le principe 19 du socle européen des droits sociaux a établi des obligations claires pour l'Union en matière de logement et d'aide aux sans-abri; qu'il est essentiel de garantir le droit à un logement abordable, durable et décent pour défendre divers autres principes du socle européen des droits sociaux, tels que l'égalité, l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et aux services essentiels;

Or. en

Amendement 113
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'Europe est confrontée non seulement à une crise du logement, mais surtout à une crise de l'accessibilité financière du logement, les prix des logements dans l'Union européenne ayant augmenté de 60,5 % et les loyers de 28,8 % entre 2010 et 2025[1 bis]; qu'il n'existe actuellement aucune définition du «logement abordable» à l'échelle de l'Union ni d'indicateurs communs et adaptables permettant de mesurer le caractère abordable du logement;
	[1 bis] Eurostat, «Housing price statistics – housing price index» (Statistiques des prix du logement – indice des prix des logements), site internet d'Eurostat, octobre 2025.

Or. en

Amendement 114
Sebastião Bugalho

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le logement devrait être considéré comme un droit fondamental garantissant un logement décent, accessible et durable pour tous les Européens; que l'Union doit prendre des mesures décisives et établir un véritable

droit au logement pour tous afin d'inverser la crise du logement;

Or. pt

Amendement 115
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. que les groupes défavorisés et les ménages à revenu faible et intermédiaire sont confrontés à des difficultés pour accéder à un logement décent, durable et abordable, ce qui peut entraîner une augmentation des niveaux d'exclusion sociale et qu'un nombre croissant d'Européens risquent de devenir sans-abri;

Or. en

Amendement 116
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la crise du logement revêt un caractère systémique, touchant à la fois l'investissement immobilier, l'accession à la propriété, la production de logements neufs, les retards de rénovation, ainsi que la contraction de l'offre sur le marché locatif;

Or. fr

Amendement 117
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la crise du logement est le résultat de la déréglementation, des inégalités extrêmes et de la spéculation financière, qui transforme les logements en produits d'investissement, privant ainsi les citoyens de la possibilité de vivre dans la dignité;

Or. el

Amendement 118
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la déclaration universelle des droits de l'homme est un texte fondamental qui revêt une importance capitale pour la protection des libertés individuelles et publiques; qu'il demeure un instrument essentiel pour la défense des libertés fondamentales;

Or. en

Amendement 119
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la crise du logement présente un caractère systémique, qui a une incidence sur les investissements immobiliers, l'accès à la propriété immobilière, la production de logements, les retards dans la rénovation et la contraction de l'offre sur le marché locatif;

Or. en

Amendement 120
Maria Zacharia, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la politique du logement est essentielle dans le cadre plus large des mesures visant à atténuer le déclin démographique, et souligne son rôle clé dans l'aide apportée aux jeunes pour fonder une famille et élever leurs enfants;

Or. en

Amendement 121
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les États membres devraient déclarer l'état d'urgence en matière de logement, assorti de mesures d'accompagnement, afin de débloquer une livraison plus rapide de logements abordables et de qualité;

Or. en

Amendement 122
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que le caractère inabordable du logement et le manque d'accès à un logement décent touchent des groupes de plus en plus spécifiques, tels que les personnes sans domicile fixe, les enfants en situation de pauvreté, les femmes, les travailleurs mobiles, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes LGBTQI +, les migrants et les communautés roms et des gens du voyage; que les travailleurs percevant le salaire minimal consacrent, en moyenne, 8.6 points de pourcentage de plus de leur revenu disponible au coût du logement que les autres salariés[1 bis], ce qui aggrave la privation matérielle et les inégalités sociales;
	[1 bis] Eurofound, «Salaires minimums en 2025: Examen annuel», site internet d'Eurofound, juillet 2025.

Or. en

Amendement 123
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

A ter. considérant que, dans l'Union européenne, au deuxième trimestre de 2025, par rapport à la même période en 2024, les loyers ont augmenté de 3,2 % et les prix des logements de 5,4 %, de nombreux États membres connaissant des hausses vertigineuses; que, dans l'Union européenne, entre 2010 et le deuxième trimestre de 2025, les loyers ont augmenté de 28,8 % et les prix des logements de 60,5 %;

Or. en

Amendement 124
Sebastião Bugalho

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que le droit au logement est inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, inscrit dans la charte sociale européenne du Conseil de l'Europe, approuvée par les 27 États membres, et dans les constitutions de plusieurs États membres;

Or. pt

Amendement 125
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que les données de 2024 indiquent que l'Europe compte plus

de 1 200 000 personnes vivant dans la rue, dans des abris de nuit ou dans des hébergements temporaires pour sans-abri; que ce nombre n'a cessé d'augmenter depuis 2008;

Or. en

Amendement 126
Maria Zacharia

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que l'accès à un logement décent et abordable est un droit social fondamental et une condition préalable nécessaire à la dignité humaine, à la stabilité sociale et à la cohésion sociale;

Or. el

Amendement 127
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que 10,6 % de la population urbaine de l'Union souffre d'une surcharge des coûts du logement, ce qui signifie que le coût total du logement représente plus de 40 % de son revenu disponible; qu'environ 1,3 million de personnes sont sans abri et dorment dans la rue ou dans des hébergements d'urgence chaque nuit dans l'Union européenne, dont près de 400 000 enfants; que la précarité énergétique touche 47,5 millions d'Européens, dont

23,7 millions de personnes occupant un emploi, ce qui représente une augmentation de plus de 50 %, soit 16 millions de personnes de plus par rapport à 2019;

Or. en

Amendement 128
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que 400 000 enfants ont connu le sans-abrisme en 2024; que les enfants sans abri devraient être au cœur du tout premier plan européen de logement abordable à venir de la Commission;

Or. en

Amendement 129
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinquies. considérant qu'en 2021, 19,5 % des logements dans l'Union étaient inoccupés, c'est-à-dire des résidences vacants ou secondaires; qu'il s'agit d'une augmentation de 23 % par rapport à 2011;

Or. en

Amendement 130
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement ***relèvent des compétences*** des États membres***, et que l'Union est tenue de respecter*** le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure***, à l'opposé d'une approche «à taille unique»***, est nécessaire;	B. considérant que les politiques du logement ***ont toujours été considérées comme une compétence première*** des États membres ***et qu'elles le restent encore aujourd'hui, compte tenu du*** principe de subsidiarité***,*** conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que***, dans la pratique, les politiques économiques, fiscales, environnementales et de concurrence de l'Union façonnent fortement les marchés nationaux du logement et que, par conséquent, l'Union doit assumer la responsabilité de veiller à ce que la politique du logement contribue à la justice sociale et à l'exercice effectif du droit à un logement adéquat; que la législation et*** les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure ***des politiques en matière de logement, fondée sur le principe de convergence sociale et de protection des groupes vulnérables***, est nécessaire;

Or. en

Amendement 131
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des	B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des

États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire; ***que le soutien de l'Union en matière de politique du logement devrait donc rester flexible et adaptable, y compris en ce qui concerne le choix des instruments et des mécanismes de planification, afin de permettre aux États membres et aux municipalités d'adapter leurs solutions à leurs contextes divers en matière de logement, d'économie et de démographie, tout en évitant les modèles uniformes de l'Union qui négligent les différences structurelles et historiques;***

Or. en

Amendement 132
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure***, à l'opposé d'une approche «à taille unique»,*** est nécessaire;	B. considérant que***, bien que*** les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE***, l'Union, comme ses États membres, a l'obligation de garantir à tous l'accès à un logement décent et abordable, conformément aux droits fondamentaux consacrés aux articles 16, 30 et 31 de la charte sociale européenne et au socle européen des***

droits sociaux; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; ***que la crise du logement touche l'Union européenne dans son ensemble et*** qu'une approche globale et sur mesure est nécessaire;

Or. en

Amendement 133
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que ***les*** politiques du logement ***relèvent des compétences des*** États membres***, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements***; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	B. considérant que***, bien que la responsabilité première en matière de*** politiques du logement ***incombe aux*** États membres***, l'Union européenne joue un rôle essentiel pour renforcer et soutenir – tout en tenant compte de la spécificité des problèmes de logement rencontrés dans les différents États membres – l'action nationale, régionale et locale grâce à l'adoption de cadres réglementaires efficaces et favorables, à la coordination des politiques et au financement*** qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;

Or. en

Amendement 134
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du	B. considérant que les politiques du

logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire; ***que les réalités du logement varient considérablement d'un État membre et d'une région à l'autre, reflétant des structures démographiques distinctes, un parc de logements existant varié, des niveaux de revenus différents et des comportements des consommateurs divers;***

Or. en

Amendement 135
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, ***et*** que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences ***exclusives*** des États membres, que l'Union est tenue de respecter ***strictement*** le principe de subsidiarité ***et de ne pas empiéter sur les prérogatives nationales relatives à ce domaine de compétences,*** conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union***, notamment en matière énergétique, environnementale, de concurrence et de cohésion*** peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;

Or. fr

Amendement 136
György Hölvényi, Pál Szekeres, Jorge Buxadé Villalba

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire; ***que la migration massive accroît considérablement la pression sur les marchés du logement, contribue à la pénurie de logements abordables et crée des tensions sociales;***

Or. en

Amendement 137
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et	B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres et que ***toutes les politiques de construction et de location de logements relèvent de la compétence réglementaire autonome des autorités nationales, régionales et locales,*** l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5,

sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;

Or. en

Amendement 138
Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements***, notamment en ce qui concerne les règles de l'Union en matière d'aides d'État***; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique» ***et tenant compte des différents niveaux d'accessibilité financière entre les États membres***, est nécessaire;

Or. en

Amendement 139
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences ***exclusives*** des États membres, et que l'Union est tenue de respecter ***strictement*** le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union***, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, de la concurrence et de la cohésion,*** peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;

Or. en

Amendement 140
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique», est nécessaire;	B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche «à taille unique» et tenant compte des différents niveaux d'accessibilité financière entre les États membres, est nécessaire ***pour relever de manière adéquate les divers défis en matière de logement dans les États membres;***;

Or. en

Amendement 141
Rachel Blom, Julie Rechagneux, Klara Dostalova, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; ***qu'une approche globale et sur mesure, à l'opposé d'une approche*** «à taille unique»***, est nécessaire***;	B. considérant que les politiques du logement relèvent des compétences des États membres, et que l'Union est tenue de respecter le principe de subsidiarité conformément à l'article 5, paragraphe 1, du traité UE; que les politiques de l'Union peuvent avoir des effets directs et indirects sur les facteurs de l'offre et de la demande de logements; ***que les mesures prises par l'Union doivent donc se limiter à éliminer les obstacles créés par la réglementation européenne et ne doivent pas imposer un modèle*** «à taille unique»;

Or. nl

Amendement 142
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la crise du logement est une crise sociale qui porte atteinte à la dignité, à la cohésion et à l'égalité; que des millions de personnes sont confrontées à l'insécurité du logement, à la surpopulation, à des logements insalubres et à des risques d'expulsion, les groupes vulnérables étant touchés de manière disproportionnée;

que, selon certaines études, pas moins de 1,2 millions de personnes[1 bis] sont sans abri dans l'Union; que la fin du sans-abrisme, la garantie d'un logement décent pour tous et la protection des plus vulnérables doivent être au cœur du plan européen pour des logements abordables; que le principe 19 du socle européen des droits sociaux reconnaît que l'accès au logement social ou à l'aide au logement pour les personnes dans le besoin, ainsi que la protection contre l'expulsion forcée, sont des droits fondamentaux; que l'inadéquation persistante et le caractère inabordable du logement ont aggravé l'exclusion sociale;

[1 bis] Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) et Fondation pour le Logement des Défavorisés, «Tenth Overview of Housing Exclusion in Europe 2025», septembre 2025.

Or. en

Amendement 143
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les communautés énergétiques et la participation des citoyens au système énergétique sont des outils puissants non seulement pour réduire les émissions, mais aussi pour faire face à la crise du logement de manière juste et inclusive, en particulier au bénéfice des ménages à faible revenu, des locataires de logements sociaux et des citoyens en situation de précarité énergétique, qui sont souvent confrontés aux coûts énergétiques les plus élevés et à

la capacité d'action la moins réduite;

Or. en

Amendement 144
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que le droit au logement est inscrit dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et devrait être réglementé en tant que tel et non en tant que produit de base ou produit financier; que le logement social est reconnu comme un élément fondamental du socle européen des droits sociaux;

Or. en

Amendement 145
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que les initiatives énergétiques menées par les communautés, telles que les rénovations menées par les citoyens ou les systèmes de chauffage et de refroidissement communautaires, contribuent directement aux solutions de logement en réduisant les factures énergétiques et en améliorant l'accessibilité financière grâce à une énergie locale, renouvelable et détenue

par les citoyens, permettant ainsi des rénovations collectives, des améliorations de l'efficacité énergétique et la décarbonation des systèmes de chauffage et de refroidissement dans les logements à faible performance énergétique; que les initiatives énergétiques menées par les communautés contribuent également à renforcer la résilience locale et la stabilité économique en maintenant les recettes énergétiques au sein des communautés, créant ainsi des structures de gouvernance inclusives, transparentes et démocratiques où les citoyens peuvent influencer les décisions qui touchent leurs foyers et leur consommation d'énergie;

Or. en

Amendement 146
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la convention européenne des droits de l'homme (CEDH) inclut le droit à un logement et à une vie humaine décente et que l'article 34, paragraphe 3, de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et le principe 19 du socle européen des droits sociaux protègent et promeuvent le droit à l'aide sociale et à l'aide au logement;

Or. en

Amendement 147

Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quater. considérant que la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, conformément à celle de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), accorde la priorité au droit au logement en tant que droit fondamental, soulignant la nécessité de le protéger et d'évaluer soigneusement la proportionnalité de la perte de son logement;

Or. en

Amendement 148
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B quinquies. considérant que la directive 93/13/CEE sur les clauses abusives dans les contrats, telle qu'interprétée par la Cour de justice de l'Union européenne, impose aux États membres d'adopter toutes les mesures nécessaires, y compris la possibilité d'intenter une action en justice devant les tribunaux nationaux afin d'empêcher leur application continue, pour garantir que les consommateurs ne soient pas liés par des clauses contractuelles abusives et qu'ils disposent de recours effectifs contre ces

clauses;

Or. en

Amendement 149
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B sexies. considérant que, la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, notamment l'arrêt rendu dans l'affaire C-415/11, dispose qu'au titre de la directive 93/13/CEE, c'est aux juridictions nationales qu'il incombe de se prononcer sur le caractère abusif d'une clause et que, si celui-ci est confirmé, la clause doit être supprimée d'office; que la Cour souligne également l'importance de l'existence de mesures conservatoires afin d'interrompre ou de suspendre une expulsion pendant que la juridiction nationale évalue le caractère abusif des clauses contractuelles pertinentes. qu'elle souligne en particulier que les juridictions nationales devraient évaluer d'office le caractère abusif des clauses contractuelles, si nécessaire, et que les consommateurs doivent disposer de mesures provisoires pour interrompre ou suspendre les procédures d'exécution pendant que les tribunaux nationaux évaluent le caractère éventuellement abusif des clauses contractuelles concernées.

Or. en

Amendement 150

Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B septies. considérant que certains gouvernements de l'Union ne mettent pas effectivement en œuvre la directive 93/13/CEE et violent de manière flagrante les droits des emprunteurs, ce qui expose les ménages à un risque de saisie immobilière;

Or. en

Amendement 151
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B octies. considérant que, dans certains États membres, les résidences principales sont vendues aux enchères sans qu'il existe de politique globale pour fournir des logements de remplacement; que les dispositions du cadre juridique existant régissant les prêts hypothécaires servent pleinement les intérêts des banques, mais ne protègent pas les emprunteurs vulnérables qui peuvent se retrouver avec peu ou pas de revenus, et qu'aucune garantie n'est donnée quant au droit de toutes les personnes concernées de demander la suspension de la procédure dans l'attente d'une décision de justice sur la recevabilité du paiement

total exigé;

Or. en

Amendement 152
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B nonies. considérant qu'environ 1,3 millions de personnes dans l'Union sont sans abri, dont 400 000 enfants;

Or. en

Amendement 153
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B decies. considérant que l'augmentation du nombre de saisies hypothécaires et d'expulsions dans plusieurs États membres a entraîné une aggravation de la précarité du logement, du sans-abrisme et de l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 154

Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant B undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B undecies. considérant que l'Union européenne doit encore adopter un cadre global et contraignant pour prévenir efficacement les expulsions forcées et garantir à tous les citoyens l'accès à un logement abordable et convenable;

Or. en

Amendement 155
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones ***dépeuplées, rurales et insulaires***;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques***; que certains problèmes clés, tels que les logements vacants, l'augmentation des loyers, la réduction du parc de logements disponibles, les locations de courte durée, notamment par l'intermédiaire de plateformes, et la financialisation du marché locatif, sont présents dans de nombreux domaines, y compris les grandes villes, petites et moyennes villes***; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure

aux problèmes locaux; que ***l'Union doit présenter une stratégie, y compris de nouvelles réglementations, permettant aux autorités compétentes d'agir en fonction de leurs besoins concrets; que*** la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones ***densément peuplées où la crise du logement est la plus aiguë***;

Or. en

Amendement 156
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion ***d'une stratégie urbaine globale*** est essentielle***, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires***;	C. considérant que les défis ***et les solutions*** en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux ***grâce à leurs compétences en matière d'utilisation des sols, d'aménagement du territoire, d'aménagement urbain et régional, de réglementation en matière de construction et d'octroi de permis***; que la promotion ***de plans de développement local et régional inclusifs et communautaires*** est essentielle***; que les autorités publiques à tous les niveaux doivent être dotés des moyens et des fonds nécessaires pour garantir l'accès à un logement décent, abordable et convenable***;

Or. en

Amendement 157
Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie ***urbaine*** globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques***, dont beaucoup souffrent par la suite de défis démographiques spécifiques et profonds***; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que ***de nombreux États membres ne disposent pas des institutions locales et des connaissances nécessaires pour élaborer des politiques locales de logement efficaces et adaptées en matière de logement;*** que la promotion d'une stratégie globale ***d'aménagement du territoire*** est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 158
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que ***de nombreux***

d'une stratégie ***urbaine*** globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	***États membres ne disposent pas des institutions et des connaissances locales nécessaires pour élaborer des politiques locales de logement efficaces et adaptées, et*** que la promotion d'une stratégie globale ***d'aménagement du territoire*** est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 159
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires; ***que des politiques innovantes en matière de logement rural, telles que l'autorisation de logements multiples sur des terres appartenant à des familles dotées d'infrastructures environnementales appropriées, peuvent contribuer à soutenir et à repeupler les communautés rurales;***

Or. en

Amendement 160
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie ***urbaine*** globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie ***de logement*** globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires, ***tandis que l'étude des formules de coopération ou de fusion municipales permet de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer la fourniture de services locaux, en particulier dans le domaine du logement***;

Or. en

Amendement 161
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est

essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires; ***que les zones périphériques et rurales doivent bénéficier d'une attention suffisante afin de garantir à tous un accès équitable à des logements abordables, quelle que soit leur situation géographique;***

Or. en

Amendement 162
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, György Hölvényi, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques***, ce qui confirme l'impossibilité d'une politique menée par la Commission au moyen d'actes d'exécution directement applicables***; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle ***et différenciée selon les territoires***, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 163
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques***; que des politiques de logement efficaces et fructueuses nécessitent une gouvernance à plusieurs niveaux et la participation active des parties prenantes et des résidents locaux***; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 164
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques***, confirmant l'impossibilité d'une politique pilotée par la Commission via des actes d'application immédiate***; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale ***et différenciée territorialement*** est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées,

rurales et insulaires;

Or. fr

Amendement 165
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux, ***notamment le parc de logements vétuste, la nécessité de rénovations, la surpopulation dans les logements à forte densité et l'accès aux prêts***; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 166
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones

rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale***, qui comprenne l'éducation, les soins de santé, les infrastructures, les transports, le développement économique et les loisirs,*** est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 167
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires; ***que les initiatives en matière de logements abordables ne devraient pas se limiter aux seuls centres urbains;***

Or. en

Amendement 168

Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux ***tels que le tourisme ou le dépeuplement***; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 169
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que ***la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle***, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que ***des mesures concrètes et ciblées en fonction des besoins locaux et régionaux sont essentielles***, en particulier dans les zones

dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 170
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales ***ainsi que du système bancaire*** est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 171
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel,	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales ***et montagneuses***, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est

aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 172
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;	C. considérant que les défis en matière de logement sont variés entre les différents États membres, régions et villes, zones rurales, îles et régions ultrapériphériques; que le rôle des autorités locales, municipales et régionales est ***donc*** essentiel, aussi bien pour cerner les besoins que pour mettre au point des solutions sur mesure aux problèmes locaux; que la promotion d'une stratégie urbaine globale est essentielle, en particulier dans les zones dépeuplées, rurales et insulaires;

Or. en

Amendement 173
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

C bis. considérant que, selon ONU-Habitat[1 bis], un logement convenable n'est pas simplement un toit au-dessus de la tête, mais un lieu qui garantit la sécurité, la dignité et le bien-être; considérant que le caractère convenable englobe la sécurité juridique de l'occupation, l'accessibilité financière, la disponibilité des services, de matériaux et d'infrastructures essentiels tels que l'eau potable, l'assainissement, la gestion de l'énergie et des déchets, l'habitabilité, y compris la sécurité structurelle et la protection contre le froid, la chaleur et l'humidité, l'accessibilité pour les personnes handicapées et les personnes âgées, ainsi qu'un espace de vie suffisant garantissant la vie privée et la santé; que la multiplication des logements non décents, surpeuplés ou excessivement petits, y compris les «micro-appartements», compromet ces normes et ne répond pas au besoin humain fondamental d'un logement sûr et décent;

*[1 bis] **ONU-Habitat, «Le droit à un logement convenable: Fiche d'information n° 21/Rev.1», site internet ONU-Habitat, 2014.***

Or. en

Amendement 174
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. considérant que les grandes zones métropolitaines de l'Union concentrent de plus en plus la population, les perspectives économiques et les services, tout en souffrant de coûts de logement non

durables, de congestion, de dégradation de la mobilité et de perte de qualité environnementale; que, en revanche, de nombreuses villes de taille moyenne disposent d'un potentiel inexploité en termes d'espace de logement, de services et d'infrastructures, mais qu'elles peinent à attirer des investissements et une population active; que le rééquilibrage territorial constitue donc un objectif stratégique pour la cohésion sociale, économique et environnementale de l'Union;

Or. en

Amendement 175
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C bis. que les politiques économiques et financières actuelles de l'Union ont souvent donné la priorité à des solutions fondées sur le marché qui ont exacerbé les inégalités en matière de logement et n'ont pas réussi à s'attaquer aux causes profondes de la crise du logement;

Or. en

Amendement 176
Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

C bis. considérant que des solutions viables et neutres sur le plan technologique devraient être envisagées pour relever les défis de la décarbonation des logements ruraux et hors réseau;

Or. en

Amendement 177
Younous Omarjee
au nom du groupe The Left
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	C ter. considérant que l'insuffisance des investissements et de l'engagement politique en faveur du logement social compromet l'efficacité des objectifs stratégiques déclarés de l'Union en matière de cohésion et d'inclusion sociales;

Or. en

Amendement 178
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que ***la principale cause*** de cette crise ***est*** l'offre ***limitée*** de logements***, aussi bien privés que*** publics, ***qui découle d'une insuffisance*** de construction de logements et d'un sous-	D. considérant que ***les principales causes*** de cette crise ***varient considérablement en fonction de facteurs tels que les déséquilibres entre*** l'offre ***et la demande*** de logements***, les pénuries de***

investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis ***2021***[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique ***et*** de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente ***non seulement*** un défi social***, mais aussi une*** menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; ***qu'il est donc nécessaire d'augmenter*** la construction et la rénovation ***de*** logements à la vente ***et à*** la location;

logements publics, ***sociaux et abordables, la spéculation, la financiarisation et le manque d'investissements publics et privés dans le logement, ainsi que l'insuffisance*** de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis ***2018***; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique***,*** de renforcer l'efficacité ***et les ressources*** des procédures d'octroi des permis***; que les problèmes structurels dans le secteur du logement, y compris la financiarisation, la spéculation et le manque persistant de protection des locataires, ont rendu les ménages de plus en plus vulnérables et ont aggravé leur caractère abordable***; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente un défi social ***qui compromet la cohésion et l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la prospérité partagée, ainsi qu'une*** menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; ***que*** la construction et la rénovation ***durable des*** logements ***devraient être principalement axées sur le logement public et social, tout en permettant le développement de logements privés, abordables et durables tant*** à la vente ***qu'à*** la location***, tout en renforçant nos systèmes de protection sociale et en améliorant les droits des locataires***;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. en

Amendement 179
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location ***répondant aux critères d'accessibilité pour les personnes handicapées et les personnes à mobilité réduite***; ***considérant que, dans certaines régions, notamment insulaires, la combinaison du retour migratoire et de la touristification intensive met sous pression le marché résidentiel, fait grimper les coûts de base (logement, électricité et eau) au-delà de 50 % des revenus dans de nombreux foyers et conduit de nombreuses familles à la pauvreté, à l'endettement et à l'exclusion;***

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. es

Amendement 180
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location; ***que les prix du logement dans l'Union ont augmenté en***

moyenne de 48 % entre 2015 et 2023, principalement en raison de la hausse des coûts de construction, , d'une baisse de l'activité dans le secteur du bâtiment et d'une intervention excessive sur le marché du logement, le prix d'achat médian atteignant 3050 EUR par mètre carré en 2024, et que les loyers ont augmenté de manière constante jusqu'à 22 %, pour atteindre une médiane de 16 EUR par mètre carré par mois en 2023;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. en

Amendement 181
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que***, dans certains États membres et dans certaines régions, ce défi est aggravé par une part importante du parc de logements,***

d’octroi des permis; que la crise de l’accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l’Union; qu’il est donc nécessaire d’augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d’ensemble de l’indice des permis de construire), site internet d’Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

en particulier les immeubles normalisés à étages construits pendant l’ère soviétique, approchant ou ayant dépassé leur durée de vie utile prévue, ce qui crée à la fois un risque critique pour la sécurité et une forte réduction de l’offre future de logements viables; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l’efficacité des procédures d’octroi des permis; que la crise de l’accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l’Union; qu’il est donc nécessaire d’augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d’ensemble de l’indice des permis de construire), site internet d’Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. en

Amendement 182
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l’offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d’une insuffisance de construction de logements et d’un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu’en 2024, l’indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l’indice du nombre de logements a stagné[7] ; qu’en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de	D. considérant que la principale cause de cette crise est l’offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d’une insuffisance de construction de logements et d’un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu’en 2024, l’indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l’indice du nombre de logements a stagné[7]***; que la contraction de l’offre de logements constitue, au moins pour partie, une***

superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8] ; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

conséquence des choix réglementaires de la Commission européenne en matière de normes environnementales, de tarification énergétique, de politique de la concurrence et d'encouragement à la métropolisation; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8] ; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. fr

Amendement 183
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-

investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]***; que la contraction de l'offre de logements est, au moins en partie, une conséquence des choix réglementaires de la Commission européenne dans les domaines des normes environnementales, de la tarification de l'énergie, de la politique de concurrence et de la promotion du développement métropolitain***; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.
	Or. en

Amendement 184
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que ***l'Union a publié, le 13 mai 2022, des lignes directrices visant à rationaliser et à accélérer les procédures d'autorisation pour le déploiement d'installations d'énergie renouvelable, dans le cadre d'un projet d'instrument d'appui technique[8bis]; que la*** crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.
	[8 bis] Commission européenne, «Accelerating Permitting for Renewable Energy. 2023 Flagship Technical Support Project - Technical Support Instrument» (Accélérer l'octroi de permis pour les énergies renouvelables - Instrument d'appui technique), site internet de la

Amendement 185
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle ***d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné***[7]***;*** qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; ***que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière*** du logement ***représente non seulement un défi*** social***, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union***; ***qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;***	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle ***de nombreux facteurs, tels que la financialisation accrue du marché locatif par les fonds d'investissement, qui monopolisent une part importante du parc de logements et entraînent une augmentation des loyers; la plateformisation des locations de courte durée, qui contribue au surtourisme au détriment des résidents locaux et réduit la disponibilité du parc locatif, ce qui a une incidence supplémentaire sur le niveau des loyers; et le manque de capacité des États membres à investir de manière adéquate dans le logement public et*** social ***et dans la transition écologique***;

[7] ***Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.***

[8] ***Ibid.***

Or. en

Amendement 186
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location; ***que les modèles d'achat à loyer pour les individus et les familles contribuent à la construction d'actifs, en permettant la transmission de la richesse aux générations futures et en réduisant la dépendance à l'égard de l'État et des transferts sociaux;***

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. en

Amendement 187
Irmhild Boßdorf, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; ***qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;***	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; ***que cette pénurie de la demande est encore aggravée par l'évolution démographique et la persistance de l'immigration tant au sein de l'Union qu'en provenance de pays tiers, ce qui exerce une pression supplémentaire considérable sur le marché du logement, en particulier dans les agglomérations urbaines et les prix inférieurs;*** [6 bis] qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social,

mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] ibid.

6 bis

https://www.iwkoeln.de/fileadmin/publikationen/2017/325122/IW_Gutachten_2017_Zuwanderung_Grossstaedte_Wohnungsnachfrage.pdf?

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] ibid.

Or. de

Amendement 188
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social,	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social,

mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location; ***souligne que les rénovations ne devraient pas être limitées à des objectifs environnementaux, mais viser également à élargir le parc de logements et à réduire les coûts du logement pour les citoyens;***
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 189
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement

représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location***, ainsi que de réaffecter les infrastructures inutilisées, y compris dans les régions rurales, afin d'attirer de jeunes familles, et en particulier de rénover les logements existants, dans un souci d'efficacité énergétique et de durabilité***;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. en

Amendement 190
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que

cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location; ***qu'il n'existe pas de données concluantes au niveau de l'Union sur le nombre de logements vacants, y compris ceux détenus à des fins spéculatives, ni sur leur statut et leur destination;***
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 191
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu

une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que ***la simplification des procédures bureaucratiques liées à la délivrance des permis de construire est essentielle pour promouvoir le développement du logement; que*** la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. en

Amendement 192
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la

superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]***; que la planification et l'octroi de permis tendent en effet à être trop complexes et trop longs, ce qui aggrave la crise du logement en retardant la réaction de l'offre***; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.
	Or. en

Amendement 193
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de

construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union ***, car elle freine la mobilité de la main-d'œuvre, réduit le revenu disponible, décourage les investissements et accroît les inégalités régionales***; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.
	Or. en

Amendement 194
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause	D. considérant que la principale cause

de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; considérant qu'en 2023, les permis de construire ont diminué de 14,6 % pour la surface au sol et de 19,6 % pour le nombre de logements, et qu'ils ont considérablement diminué depuis 2021[8]***, le nombre de permis approuvés pour les logements passant de 1,99 million cette année-là à 1,54 million en 2024***; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. en

Amendement 195
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location; ***que, selon l'OCDE, l'évolution des prix des logements varie considérablement d'un État membre à l'autre;***
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 196
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées***; qu'il est nécessaire d'utiliser davantage les infrastructures publiques inutilisées pour augmenter le nombre d'immeubles d'habitation***; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 197
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía

Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que ***la lenteur de l'octroi des permis d'urbanisme entraîne des retards dans le processus de construction; que la*** crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 198

Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements ***convenables,*** aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis***, ainsi que de la nécessité pour les États membres de partager et d'adopter les meilleures pratiques en matière d'octroi de permis***; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 199

Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement ***dans le réaménagement de propriétés abandonnées et désaffectées*** au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction***, la reconversion*** et la rénovation de logements ***non utilisés*** à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 200
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la ***principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis***; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente ***non seulement*** un défi social***, mais aussi*** une menace économique majeure ***pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc*** nécessaire ***d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location***;	D. considérant que la ***financialisation du secteur du logement, le déficit d'investissement important et croissant dans les logements sociaux et abordables, la multiplication des locations de courte durée pour les touristes («touristification»), l'inadéquation entre l'offre de logements et les besoins en logements, ainsi que l'augmentation des coûts de l'énergie et des services publics, aggravés par le vieillissement et l'inefficacité énergétique du parc de logements et par une grande quantité de logements publics et privés vacants, sont à l'origine de la crise actuelle du logement, qui est exacerbée par l'absence persistante de mesures efficaces pour y remédier***; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente un défi social ***et*** une menace économique majeure***, ce qui rend*** nécessaire ***l'adoption d'un plan européen pour les logements abordables visant à garantir l'accès à un logement abordable, durable et décent pour tous, fondé sur des systèmes et des principes centrés sur l'humain, holistiques, adaptés au genre et aux jeunes, socialement inclusifs et non discriminatoires***;

[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.

[8] Ibid.

Or. en

Amendement 201
György Hölvényi, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location***, ainsi que l'utilisation d'appartements vides existants et inutilisés***;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 202
Martin Hojsík

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que ***la principale cause*** de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; ***qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les*** permis de construire ***ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]***; que ***cette tendance à la baisse*** met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique ***majeure*** pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que ***l'une des principales causes*** de cette crise est l'offre limitée de logements ***convenables,*** aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements***, de spéculations sur les prix*** et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; que ***les tendances en matière d'octroi de permis et de prix varient d'un État membre à l'autre, et que certains États membres ont connu une hausse des prix du logement, malgré l'augmentation des*** permis de construire ***accordés[7]***; que cela met en lumière le besoin ***d'améliorer la collecte des données,*** la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location***, tout en optimisant le potentiel des friches existantes afin de réduire la pression sur les terrains et leur prix***;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	***[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.***
[8] Ibid.	

Or. en

Amendement 203
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique***, de réduire les formalités administratives*** et de renforcer de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 204
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;	D. considérant que la principale cause de cette crise est l'offre limitée de logements ***appropriés***, aussi bien privés que publics, qui découle d'une insuffisance de construction de logements et d'un sous-investissement au cours des décennies écoulées; qu'en 2024, l'indice de la superficie a baissé de 1,6 % et l'indice du nombre de logements a stagné[7]; qu'en 2023, les permis de construire ont connu une forte baisse de 14,6 % en termes de superficie et de 19,6 % en termes de nombre de logements, et ont diminué de manière significative depuis 2021[8]; que cette tendance à la baisse met en lumière le besoin de garantir la sécurité juridique et de renforcer l'efficacité des procédures d'octroi des permis; que la crise de l'accessibilité financière du logement représente non seulement un défi social, mais aussi une menace économique majeure pour la compétitivité de l'Union; qu'il est donc nécessaire d'augmenter la construction et la rénovation de logements à la vente et à la location;
[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.	[7] Eurostat, «Building permit index overview» (Vue d'ensemble de l'indice des permis de construire), site internet d'Eurostat, avril 2025.
[8] Ibid.	[8] Ibid.

Or. en

Amendement 205
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les expulsions touchent de manière disproportionnée les

groupes à risque et les familles, y compris les ménages à faible revenu et les groupes minoritaires, et sont trop souvent effectuées sans tenir compte du droit fondamental et de la dignité des personnes concernées; que le logement est souvent le domaine dans lequel les inégalités sont les plus visibles, ce qui révèle des formes d'aporophobie, c'est-à-dire des discriminations fondées sur le statut socio-économique ou la pauvreté; que les expulsions ont des effets profonds et durables sur les individus et les familles, ce qui nuit à la santé mentale et physique, perturbe l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services de soins et enracine les cycles de pauvreté et d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 206
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. que la crise du logement a une double nature qui nécessite une action équilibrée et coordonnée; que, d'une part, les zones urbaines sont confrontées à de graves crises en matière d'accessibilité financière et d'accessibilité, tandis que, d'autre part, de nombreuses régions rurales et périphériques connaissent un dépeuplement et un déclin social et économique; que cela nécessite une approche intégrée et territoriale capable de traiter les deux dimensions de manière cohérente;

Or. en

Amendement 207
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'un des principaux moteurs des prix du logement dans de nombreuses économies est la demande extérieure des pays à revenu moyen beaucoup plus élevé et des activités touristiques; que la Commission a émis des recommandations par pays qui comprennent des contrôles des loyers et des limites aux locations de courte durée; que plusieurs États membres ont mis en œuvre de tels contrôles et limites;

Or. en

Amendement 208
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant qu'en 2024, les invités ont passé 854,1 millions de nuitées dans des locations de courte durée dans l'Union[1 bis], ce qui représente une augmentation de 18,8 % par rapport à 2023; qu'au premier trimestre de 2025, les contrats de location de courte durée ont poursuivi cette trajectoire à la hausse, avec une augmentation de 4,8 % par rapport au premier trimestre de 2024 et

une augmentation significative de 34,5 % par rapport au premier trimestre de 2023; que cette croissance soutenue de l'activité de location de logements de courte durée exacerbe les pressions sur le caractère abordable dans les zones à forte demande, contribue à la pénurie de logements et pose des difficultés aux autorités locales qui cherchent à trouver un équilibre entre le tourisme et le droit des résidents à un logement convenable;

[1 bis] ***Parlement européen, «The Regulatory Aspects of Short-Term Rentals in the EU», département des politiques des transports, de l'emploi et des affaires sociales, septembre 2025.***

Or. en

Amendement 209
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que les mauvaises conditions de logement représentent un problème majeur de santé publique en Europe, avec plus de 100 000 décès imputables à des logements inférieurs aux normes par an, et que des millions de personnes vivent dans des logements touchés par des moisissures, des fuites d'eau, un inconfort thermique, des nuisibles et des polluants dangereux, tels que le plomb et l'amiante, ce qui entraîne toute une série de conséquences sur la santé physique et mentale, une diminution du bien-être général, une pression accrue sur les systèmes de soins de santé et des coûts économiques substantiels résultant de maladies évitables, d'une perte de productivité et de besoins de soins de

longue durée;

Or. en

Amendement 210
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que 15,5 % de la population de l'Union, en particulier les ménages vulnérables, est confrontée à des conditions de vie inadéquates, telles que des moisissures, des toits qui fuient, des murs, des sols ou des fondations humides et une ventilation insuffisante, qui nuisent à leur santé; qu'une part croissante du parc de logements dans différentes zones urbaines et dans certaines zones rurales spécifiques, comme dans le cas du célèbre chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, a été transformée en locations de courte durée pour les touristes («touristification»), ce qui a conduit à limiter l'offre de logements même là où elle était déjà fortement restreinte, aggravant ainsi la pénurie de logements abordables et de qualité, réduisant la sécurité d'occupation des locataires, faisant grimper les prix à des niveaux insoutenables et provoquant des déplacements de population et une gentrification; que, dans le même temps, d'autres régions, parmi les zones les plus vulnérables et les régions ultrapériphériques, souffrent d'un manque crucial de logements décents et de ressources insuffisantes pour faire face à la crise du logement;

Or. en

Amendement 211
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que les locations de courte durée restent fortement concentrées dans les zones centrales et touristiques des grandes villes européennes, où elles ont l'incidence la plus prononcée sur les marchés du logement; que des études ont montré que, dans certains quartiers de Barcelone, Paris et Rome, les logements à courte durée représentent entre 17 % et 25 % de l'ensemble des logements, les pics atteignant 50 % dans certaines rues; que ces fortes concentrations d'activités de location de logements à courte durée sont associées à un déclin de la population locale, à une réduction de l'offre de logements locatifs à long terme et à une augmentation des loyers, contribuant ainsi à rendre le logement inabordable et à provoquer un déplacement urbain;

Or. en

Amendement 212
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant D quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quinquies. considérant que l'expansion des locations de courte durée ne se limite pas aux grands centres urbains, mais touche de plus en plus les

zones côtières et insulaires, où une forte intensité touristique et une offre limitée de logements exacerbent les pressions sur le caractère abordable pour les résidents locaux et les travailleurs saisonniers;

Or. en

Amendement 213
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant D sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D sexies. considérant que les autorités nationales et locales ont recensé à plusieurs reprises un nombre important d'annonces illégales ou non conformes, par exemple, en mai 2025, le gouvernement espagnol a ordonné le retrait de 66 000 annonces illégales sur les plateformes en ligne, tandis qu'à Paris, les agents publics estiment qu'environ 25 000 annonces enfreignent les règles en vigueur; que la persistance de telles pratiques nuit à la concurrence loyale, réduit la disponibilité de logements pour les résidents et entrave l'application effective des politiques locales en matière de logement;

Or. en

Amendement 214
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant D septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D septies. considérant que les données disponibles[1 bis] montrent que le marché de la location de courte durée est de plus en plus professionnalisé et concentré; qu'en décembre 2023, la proportion d'annonces Airbnb publiées par des hôtes gérant plusieurs propriétés («multi-annonces») dépassait 40 % dans neuf des douze villes européennes étudiées, atteignant jusqu'à 74 % à Prague; que des recherches indiquent que l'offre de location de courte durée s'étend désormais des désormais des petits propriétaires immobiliers aux investisseurs détenant plusieurs biens immobiliers et aux acteurs institutionnels, y compris les fonds immobiliers internationaux et les fonds de pension; que cette évolution reflète un processus plus large de financialisation du logement, transformant les logements en actifs d'investissement et contribuant à de nouvelles formes d'extraction des loyers qui aggravent le caractère abordable du logement;
	[1 bis] Parlement européen, «The Regulatory Aspects of Short-Term Rentals in the EU», département des politiques des transports, de l'emploi et des affaires sociales, septembre 2025.
	Or. en

Amendement 215
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9]; ***que les retards sont également dus à la fragmentation de la gouvernance institutionnelle à plusieurs niveaux administratifs, à la rigidité des cadres réglementaires et au chevauchement des règles, aux capacités administratives limitées, aux exigences techniques des collectivités locales et régionales, ainsi qu'aux défis juridiques et aux recours des parties prenantes;***
[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.	[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 216
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***l'accélération des*** processus de gestion ***et de changement d'affectation des terres est cruciale pour***	E. considérant que ***le*** processus de gestion ***des terres devrait être conforme à l'objectif de l'Union consistant à «éviter***

garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction ***à terme***; que ***la complexité et la longueur actuelles des procédures*** d'urbanisme, ***qui prennent souvent plus de dix ans, entravent*** le développement ***de l'offre de logements***; que***, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière*** d'occupation des sols ***et d'aménagement du territoire***[9];

l'artificialisation nette des terres d'ici à 2050», tel qu'énoncé dans la stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030; que le développement et la construction ***de logements peuvent contribuer de manière significative à l'artificialisation et à l'imperméabilisation des sols, ce qu'il convient d'éviter en accordant la priorité à la rénovation et à la réaffectation;*** que ***des processus*** d'urbanisme, ***de zonage et d'octroi de permis inefficaces et longs peuvent entraver*** le développement ***de la réaffectation du parc de logements existant***; que ***la fragmentation de la gouvernance du logement et la faiblesse de la coordination limitent les réformes systémiques; que l'accent sur des processus prévisibles, transparents et efficaces en matière d'octroi de permis et*** d'occupation des sols***, ainsi que sur la coordination des différents acteurs en matière de planification du développement du logement et des infrastructures connexes, peut avoir un effet positif sur l'environnement opérationnel***;

[9] OCDE, Pierre par pierre: ***Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.***

Or. en

Amendement 217
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***l'accélération des*** processus de gestion et de changement	E. considérant que ***les besoins sociaux, économiques et***

d'affectation des terres ***est cruciale*** pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que ***la complexité et la longueur actuelles des*** procédures d'urbanisme***, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent*** le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande ***sont imputables*** à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes***, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire***[9]***9***;

environnementaux doivent être pris en considération lors de la prise de décisions relatives à l'occupation des sols; que les processus de gestion et de changement d'affectation des terres ***sont cruciales*** pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que ***les*** procédures d'urbanisme ***doivent être appropriées pour assurer*** le développement de l'offre de logements ***de sociaux abordables; que les décisions relatives à l'occupation des terres sont des engagements à long terme et peuvent être difficiles à inverser***; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande ***peuvent être imputés*** à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes***; que les cadres et les réglementations en matière de planification jouent également un rôle essentiel pour préserver les normes environnementales et veiller à ce que la construction de logements soit de haute qualité et réponde aux objectifs sociaux et de sécurité***;

9 OCDE, Pierre par pierre: ***Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.***

Or. en

Amendement 218
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement

d’affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d’urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l’offre de logements; que, d’après l’OCDE, ces décalages entre l’offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d’ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d’occupation des sols et d’aménagement du territoire[9];

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

d’affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d’urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l’offre de logements; que, d’après l’OCDE, ces décalages entre l’offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d’ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d’occupation des sols et d’aménagement du territoire[9]; ***que les inefficacités actuelles et le manque de renforcement des capacités dans les administrations publiques entraînent des retards inutiles, limitent l’offre de logements et augmentent les coûts, en particulier dans les régions où la demande de logements est plus critique;***

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 219
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l’accélération des processus de gestion et de changement d’affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d’urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l’offre de logements; que, d’après l’OCDE, ces décalages entre	E. considérant que l’accélération des processus de gestion et de changement d’affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme***, confirmant la nécessité de revenir sur l'objectif de zéro artificalisation nette à horizon 2050 encouragé par la stratégie européenne de protection des sols***; que la complexité et la longueur actuelles des procédures

l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9] ;	d'urbanisme***, bien souvent issues de réglementations européennes disproportionnées***, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9] ;
[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.	[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. fr

Amendement 220
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme***, ce qui confirme la nécessité de reconsidérer l'objectif de zéro artificialisation nette des terres d'ici à 2050, comme le préconise la stratégie européenne de protection des sols***; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme***, souvent dues à des réglementations européennes disproportionnées***, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre

territoire[9];	l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];
[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.	[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 221
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9]; ***qu'il est nécessaire d'adapter les instruments et les structures de planification à l'évolution des implantations et des réseaux de transport, en renforçant la cohérence entre le développement urbain et l'aménagement du territoire;***

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 222
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9]; ***souligne que, si les contraintes géographiques ne peuvent être éliminées, une bureaucratie excessive et des réglementations redondantes peuvent et doivent être réduites afin d'accélérer le développement du logement;***

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 223
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9]; ***que la simplification des procédures est essentielle pour améliorer la compétitivité du secteur et garantir la fourniture de logements abordables;***
[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.	[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 224
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme***; que la pénurie de terrains prêts à être aménagés constitue l'un des principaux goulets d'étranglement dans la construction de logements, y compris de logements abordables***; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];
[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.	[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 225
Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la

complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9]; ***que la mise en place de réunions de préplanification pour les demandeurs de permis de construire, dont les résultats seraient publiés, pourrait améliorer la transparence et accélérer les avancées;***

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 226
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des

contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];	contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9]; ***qu'un système d'octroi de permis rationalisé et efficace peut considérablement atténuer la crise du logement;***
[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.	[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 227
Martin Hojsík, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que ***l'accélération*** des processus de gestion ***et*** d'affectation des terres ***est cruciale*** pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui ***prennent souvent*** plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];	E. considérant que ***le fait d'assurer une utilisation efficace des terrains, y compris par une planification favorisant un développement à densité intelligente, et*** des processus ***efficaces*** de gestion d'affectation des terres ***peut être crucial*** pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui ***peuvent prendre*** plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 228
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];	E. considérant que l'accélération des processus de gestion et de changement d'affectation des terres***, y compris le redéveloppement des friches industrielles,*** est cruciale pour garantir la disponibilité de terrains en vue de leur construction à terme; que la complexité et la longueur actuelles des procédures d'urbanisme, qui prennent souvent plus de dix ans, entravent le développement de l'offre de logements; que, d'après l'OCDE, ces décalages entre l'offre et la demande sont imputables à des contraintes géographiques et aux restrictions d'ordre réglementaire en vigueur dans de nombreuses villes, notamment aux dispositions en matière d'occupation des sols et d'aménagement du territoire[9];
[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.	[9] OCDE, Pierre par pierre: Bâtir de meilleures politiques du logement, Éditions OCDE, Paris, 2021.

Or. en

Amendement 229
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que, selon l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), entre 2012 et 2018, l'artificialisation nette des terres dans l'Union s'élevait à 450 km² par an, principalement dans les villes et les aires de migration alternante; que l'artificialisation des terres implique la conversion des terres en surfaces artificielles, ce qui nuit à leurs précieuses fonctions écologiques, affaiblit la résilience des écosystèmes, réduit le potentiel de stockage du carbone et de préservation de la biodiversité, augmente le ruissellement de surface lors des inondations et accentue les effets des vagues de chaleur dans les villes; que l'artificialisation des terres entraîne également une baisse de la qualité de vie des individus et des ménages en raison de la diminution des fonctions écologiques des terres ainsi que de la perte directe d'espaces naturels destinés à la détente, à la régénération et aux activités de plein air;

Or. en

Amendement 230
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. considérant que le logement rural est influencé par des défis vastes et interdépendants tels que les changements démographiques, les obstacles financiers, les inégalités spatiales, les mutations économiques rapides et la nécessité d'une transition énergétique et d'une transformation industrielle; que les zones

rurales sont confrontées à une hausse des prix du logement en raison de l'expansion urbaine et de la demande touristique; que les ménages ruraux consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'énergie que les ménages urbains, en raison de bâtiments plus grands et moins compacts, généralement moins efficaces à chauffer;

Or. en

Amendement 231
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E bis. que l'artificialisation nette des terres dans les zones urbaines fonctionnelles européennes s'est élevée à environ 450 km² par an entre 2012 et 2018, selon les méthodes de surveillance fondées sur CORINE[1 bis];
	[1 bis] Agence européenne pour l'environnement (AEE), «Net land take in cities and commuting zones in Europe» (Artificialisation nette des terres dans les villes et les aires de migration alternante en Europe), site internet de l'AEE, mars 2023.

Or. en

Amendement 232
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne a établi que, dans les zones touchées par la pénurie de logements locatifs, la mise en place de mécanismes de réglementation des locations de courte durée, dont les objectifs sont d'assurer une offre suffisante de logements résidentiels, un logement socialement diversifié et le maintien des loyers à un niveau abordable, le logement étant une nécessité fondamentale et un droit fondamental, constitue une raison impérieuse d'intérêt général au sens du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 233
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E ter. considérant que les investisseurs immobiliers et les fonds d'investissement acquièrent de plus en plus de terres agricoles en Europe, ce qui fait grimper les prix des terres[1 bis]; que la spéculation sur l'utilisation des terres nuit non seulement au développement de l'offre de logements sociaux et abordables, mais rend également plus difficile l'accès à la terre pour les agriculteurs, en particulier les jeunes agriculteurs;
	[1 bis] Multidisciplinary Digital Publishing Institute, «Agricultural Land Price Dynamics in Europe: Convergence,

Divergence, and Policy Impacts Across EU Member States» (Dynamique des prix des terres agricoles en Europe: convergence, divergence et répercussions des politiques dans les États membres de l'Union), site internet du MDPI, décembre 2024.

Or. en

Amendement 234
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E quater. considérant que, selon le rapport 2023 de l'AEE sur l'artificialisation nette des terres en Europe, tous les États membres ont converti davantage de terres en utilisation urbaine qu'ils n'ont renaturalisé entre 2012 et 2018; que la majeure partie de l'artificialisation a eu lieu dans des zones urbaines fonctionnelles, la plus grande partie de ces terres provenant de terres arables (1415 km², soit 47 %) et de pâturages (945 km², soit 36 %);

Or. en

Amendement 235
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

E quinquies. considérant que les données d'Eurostat[1 bis] indiquent qu'entre 2018 et 2022, les terres classées comme «services et autres fins résidentielles» ont augmenté d'environ 4900 km² dans l'Union, ce qui équivaut à environ 1225 km² par an;

[1 bis] Eurostat, «Statistiques sur l'utilisation des terres», site internet d'Eurostat, juin 2025

Or. en

Amendement 236
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant E sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E sexies considérant qu'un rapport[1 bis] récent estime que l'Europe a perdu environ 1500 km² de terres naturelles et agricoles par an entre 2018 et 2023 et qu'environ 40 % de cette artificialisation était imputable à la construction de zones résidentielles, ce qui correspond à environ 600 km² par an de consommation de terres directement liée au logement;

[1 bis] Arena for Journalism in Europe, «Green to Grey – How Europe is squandering the little nature it left» (Du vert au gris – Comment l'Europe gaspille le peu de nature qui lui reste), site internet Arena pour le journalisme en Europe, octobre 2025

Or. en

Amendement 237
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant E septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	E septies. considérant que le manque d'accès aux services publics et aux infrastructures essentiels compromet de plus en plus la disponibilité de nouveaux logements, car les projets de logement ne peuvent être développés dans les zones touchées par un sous-investissement chronique dans les travaux publics; que l'augmentation de l'offre de logements sociaux abordables nécessite des investissements publics importants dans les infrastructures essentielles, en particulier les systèmes d'eau, les réseaux de transport et de communication, afin d'assurer des conditions de vie durables et inclusives; que la planification du logement et des infrastructures doit être coordonnée afin d'assurer l'accès des communautés à des services publics de qualité; que les politiques du logement devraient être alignées sur la stratégie européenne de résilience dans le domaine de l'eau et sur les objectifs plus larges de l'Union en matière d'infrastructures, en reconnaissant que l'accès sûr à l'eau, à la mobilité et aux communications est une condition préalable à la santé des communautés et à la satisfaction des besoins futurs en matière de logement; que le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement a été reconnu comme un droit humain par l'Assemblée générale des Nations unies le 28 juillet 2010;

Or. en

Amendement 238
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine***, et que nous avons besoin de solutions réalistes***;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]***; qu'à l'heure actuelle, 75 % du parc de logements de l'Union est inefficace sur le plan énergétique, les ménages les plus vulnérables vivant dans les moins performants et souffrant de conditions de vie inadéquates, ce qui nuit considérablement à leur état de santé; que 75 % des systèmes de chauffage et de refroidissement de l'Union sont alimentés par des sources de combustibles fossiles, qui polluent l'air et compromettent les objectifs climatiques, tout en renforçant la dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers, ce qui menace la sécurité énergétique et entraîne une volatilité des prix; que les bâtiments de bonne qualité et économes en énergie, alimentés par des énergies renouvelables, offrent de multiples avantages individuels et sociétaux, tels que des factures énergétiques moins élevées, de meilleures conditions de santé et de bien-être, ainsi que des progrès vers la réalisation des objectifs en matière d'énergie et de climat; que ces bâtiments optimisent les avantages pour la société et réduisent au minimum les coûts à long terme, contrairement aux bâtiments de mauvaise qualité et peu performants, qui entraînent des dépenses opérationnelles élevées et des factures énergétiques exorbitantes***; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine;
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet

d’Eurostat, avril 2025.

d’Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 239
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l’Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10] ; que la législation de l’Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l’Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]***, du fait de la politique énergétique européenne; que l’inflation des coûts énergétiques supportés par les ménages a été amplifiée par le cadre de marché et les mécanismes de tarification de l’énergie instaurés au niveau de l’Union, notamment le système de fixation marginale des prix de l’électricité***; que la législation de l’Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes***, respectant le principe de neutralité technologique et la reconnaissance de mix énergétiques différenciés entre Etats membres***;
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d’un coût abordable», site internet d’Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d’un coût abordable», site internet d’Eurostat, avril 2025.

Or. fr

Amendement 240
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023***[10]***; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que ***nous avons besoin de*** solutions ***réalistes***;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023***; qu'un logement chaud et sûr devrait être un droit, et non un privilège; que la précarité énergétique touche de manière disproportionnée les femmes et les enfants***; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que ***l'Union doit assurer une transition énergétique qui ne laisse personne de côté grâce à des*** solutions ***immédiates et socialement inclusives à la précarité énergétique***; ***que les ménages vulnérables doivent être protégés contre les augmentations de loyer ou de coûts de logement qui peuvent résulter des rénovations, car ces augmentations peuvent entraîner des expulsions, des déplacements de population et des gentrification;***
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	

Or. en

Amendement 241
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]***, en raison de la politique énergétique européenne; que***

domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	***l'inflation des coûts de l'énergie des ménages a été exacerbée par le cadre du marché et les mécanismes de tarification de l'énergie établis au niveau de l'Union, en particulier le système de tarification marginale de l'électricité***; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes***, dans le respect du principe de neutralité technologique et en reconnaissant l'existence de combinaisons énergétiques différenciées entre les États membres***;
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 242
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que ***la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de*** solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que ***cette situation reflète non seulement des pressions socio-économiques plus larges, mais aussi l'incidence des réglementations de l'Union qui ont contribué à l'augmentation des coûts de l'énergie et du logement; que la garantie d'une énergie et d'un chauffage abordables pour les ménages et les familles doit être prioritaire par rapport aux objectifs purement environnementaux; que des*** solutions réalistes ***et économiquement viables sont essentielles, tout en respectant le droit des***

États membres de choisir leur propre bouquet énergétique;

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 243
Nils Ušakovs

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que ***l'efficacité énergétique extrêmement faible des grands immeubles vieillissants dans de nombreux centres urbains, qui entraîne des coûts de chauffage excessifs, crée des inégalités sociales systémiques, entraînant des taux élevés d'arriérés de paiement des services collectifs, en particulier parmi les groupes vulnérables tels que les ménages monoparentaux et les retraités, qui peuvent consacrer un cinquième de leurs revenus au logement; que*** la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 244

Irmhild Boßdorf, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des ***citoyennes et citoyens de l'Union*** déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023***[10]***; que la législation de l'Union ***a une influence*** dans ce domaine***, et que nous avons besoin de solutions réalistes***;	F. considérant que 10,6 % des ***citoyens de l'Union*** déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023; ***que les politiques de l'Union européenne, telles que la directive sur la performance énergétique des bâtiments et la directive sur l'efficacité énergétique, entraîneront une nouvelle pénurie de logements, une perte de valeur immobilière et, par conséquent, des perturbations sociales et économiques;*** que la législation de l'Union dans ce domaine ***doit donc faire l'objet d'une évaluation et d'une adaptation réalistes***[10 bis];
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	***[10 bis] https://eeb.org/wp-content/uploads/2025/06/EAHP_Call-for-evidence_EEB-response.pdf?***

Or. de

Amendement 245
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement

leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes; ***que les plans fourniront des informations essentielles pour les politiques du logement, y compris une vue d'ensemble du parc de logements national pour les différents types de bâtiments et un aperçu des besoins d'investissement et des sources de financement pour sa mise en œuvre;***
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 246
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes***, telles que la directive sur la performance énergétique des bâtiments (2024/1275) et la directive relative à l'efficacité énergétique (2023/1791), pour leurs exigences techniques applicables aux nouvelles constructions, en particulier celles liées à la durabilité, à l'efficacité énergétique et à la sécurité***;

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 247
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes; ***que la législation de l'Union vise à garantir des logements de haute qualité et adaptés aux besoins futurs, et qu'elle augmente également considérablement les coûts de construction, qui sont en fin de compte répercutés sur les acheteurs et les locataires;***
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 248
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que ***les rénovations énergétiques ne sont pas attrayantes pour les personnes âgées, qui sont les plus nombreuses à posséder des logements anciens, car la période d'amortissement prévue, comprise entre 10 et 30 ans, dépasse leur espérance de vie; que*** la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 249
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes; ***que la directive relative à l'efficacité énergétique révisée de 2023 relève l'objectif de l'Union en matière d'efficacité énergétique, obligeant les pays membres à réduire collectivement leur consommation d'énergie de 11,7 % supplémentaires d'ici 2030;***

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 250
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes; ***que la directive sur la performance énergétique des bâtiments et la directive relative à l'efficacité énergétique réglementent des aspects essentiels de l'efficacité énergétique des bâtiments et des logements;***

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 251
Inese Vaidere

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*

F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; ***que cela constitue problème particulièrement important dans les régions aux climats froids, où le parc de logements est vieillissant et la dépendance énergétique élevée, et où la précarité énergétique est due à des facteurs structurels;*** que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 252
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et ***que nous avons besoin de solutions réalistes***;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et ***qu'il existe des solutions ambitieuses pour lancer la vague de rénovation à grande échelle nécessaire pour lutter contre la précarité énergétique, qui touche un nombre croissant de personnes, et pour atteindre les objectifs européens dans ce domaine***;
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et

d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 253
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes; ***que tous les pays de l'Union doivent établir un projet de plan national de rénovation des bâtiments d'ici au 31 décembre 2025;***
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 254
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Inese Vaidere, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*

F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de solutions réalistes; ***que la vitesse et le niveau des rénovations restent insatisfaisants;***
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 255
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que ***la législation de l'Union a une influence dans ce domaine, et que nous avons besoin de*** solutions réalistes;	F. considérant que 10,6 % des citoyens de l'Union déclarent ne pas avoir été en mesure de chauffer correctement leur logement en 2023[10]; que ***la précarité énergétique touche tous les États membres et nécessite des investissements adéquats et des*** solutions réalistes ***aux niveaux européen, national et local***;
[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.	[10] Eurostat, «ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable», site internet d'Eurostat, avril 2025.

Or. en

Amendement 256
Nils Ušakovs

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant qu'en Europe centrale et orientale, la majeure partie du parc de logements a été construite pendant l'ère soviétique et que les municipalités et les régions d'Europe centrale et orientale sont confrontées au double défi de construire de nouveaux logements et de rénover ou, au minimum, d'isoler le parc de logements existant; que l'un des principaux problèmes liés à ces logements datant de l'ère soviétique est leur faible efficacité énergétique; qu'une grande partie de ces bâtiments ne respectent pas les normes modernes en matière de performance énergétique, ce qui entraîne des coûts de chauffage excessifs; que cette situation crée des inégalités sociales, étant donné que les personnes dont les revenus sont plus élevés et qui résident dans des bâtiments plus récents paient moins pour le logement que les personnes à faible revenu, ce qui touche particulièrement les groupes vulnérables tels que les ménages monoparentaux et les retraités vivant seuls;

Or. en

Amendement 257
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que 14,5 millions d'enfants en Europe vivaient dans des foyers présentant des fuites, de l'humidité ou des moisissures en 2023;

Or. en

Amendement 258
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant F ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F ter. considérant que l'OMS a souligné que 154 000 Européens meurent prématurément chaque année en raison de la mauvaise qualité de l'air intérieur, qui porte atteinte aux voies respiratoires et à la qualité de vie en général;

Or. en

Amendement 259
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík

Proposition de résolution
Considérant F quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F quater. considérant que les bâtiments représentent 40 % de la consommation finale d'énergie dans l'Union et 36 % des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie, que la décarbonation du secteur du logement est essentielle pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de l'Union, ainsi que pour garantir des coûts énergétiques abordables pour les ménages;

Or. en

Amendement 260
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12];	***supprimé***

[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.

Instituto de Estudios Económicos, «La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora» (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

Or. en

Amendement 261
Johan Danielsson

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12];	***supprimé***

[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.

Instituto de Estudios Económicos, «La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora» (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

Or. en

Amendement 262
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres***[12]***;	G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres***[12]***; ***qu'une fiscalité aussi élevée décourage particulièrement les jeunes familles d'acquérir leur premier logement, aggravant ainsi les défis démographiques; que les logements occupés par leur propriétaire constituent un pilier de la stabilité familiale et communautaire et ne devraient pas être pénalisés sur le plan fiscal; que la politique fiscale doit rester de la compétence exclusive des États membres et que l'Union doit s'abstenir de toute tentative d'harmonisation dans ce***

domaine;

[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.

Instituto de Estudios Económicos, «La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora» (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.

Instituto de Estudios Económicos, «La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora» (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

Or. en

Amendement 263
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12];	G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12]; ***que l'acquisition de terrains peut représenter environ 40 % du prix d'achat final d'une maison en Europe occidentale et jusqu'à 60 % du prix d'achat final dans les zones les plus fréquentées;***

[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the

[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the

foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.	foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.
[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.	[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

Or. en

Amendement 264
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut, Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12];	G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12]; ***que l'allègement des charges fiscales pesant sur le logement abordable peut améliorer l'accès des familles à des logements de qualité;***
[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris,	[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris,

https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.

[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.

[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

Or. en

Amendement 265
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Marco Falcone, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12];	G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12]***, réduisant ainsi les incitations à l'investissement privé dans le logement***;

[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.

[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.

[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

Or. en

Amendement 266
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale ***excessive***, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12;]	G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale ***nécessaire à la participation à la communauté***, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12];
[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.	[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.
[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.	[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

Or. en

Amendement 267
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12;]	G. considérant que le logement est soumis à une charge fiscale excessive ***pour les ménages***, le taux effectif d'imposition marginal[11] sur les logements occupés par leur propriétaire allant jusqu'à 30 % dans certains États membres[12];
[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.	[11] Millar-Powell, B. et al., Measuring effective taxation of housing: Building the foundations for policy reform (Mesurer l'imposition effective du logement: bâtir les fondements d'une réforme de la politique), Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, nº 56, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/0a7e36f2-en.
[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.	[12] Instituto de Estudios Económicos, La fiscalidad de la vivienda en España – Una propuesta de mejora (Fiscalité du logement en Espagne: proposition d'amélioration), site internet de l'Instituto de Estudios Económicos, mai 2025.

Or. en

Amendement 268
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que la Commission européenne[1 bis], l'OCDE[1 ter] et le FMI[1 quater] ont tous souligné la nécessité de réformes de la fiscalité foncière afin d'en améliorer l'efficacité et l'équité; que ces institutions constatent que des impôts fonciers bien conçus peuvent renforcer la

stabilité financière et réduire les distorsions sur les marchés du logement;

[1 bis] ***Commission européenne, «Taxation of Residential Property in the Euro Area with a view to Growth, Equality and Environmental Sustainability» (Fiscalité des biens immobiliers résidentiels dans la zone euro dans une perspective de croissance, d'égalité et de durabilité environnementale), site internet de la Commission européenne, janvier 2022.***

[1 ter] ***OCDE, «The Political Economy of Property Tax Reform» (L'économie politique de la réforme de la fiscalité foncière), Documents de travail de l'OCDE sur le fédéralisme budgétaire nº 18, site web de l'OCDE, janvier 2014.***

[1 quater] ***FMI, «Taxing Immovable Property: Revenue Potential and Implementation Challenges» (Fiscalité des biens immobiliers: potentiel de recettes et défis liés à la mise en œuvre, bibliothèque électronique du FMI, mai 2013.***

Or. en

Amendement 269
Ciaran Mullooly, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que des incitations fiscales équilibrées, telles que des réductions d'impôts pour les primo-accédants, pourraient contribuer à améliorer l'accessibilité au logement;

Or. en

Amendement 270
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt; ***que l'indice des prix à la production dans le secteur de la construction est un indicateur du cycle économique de l'Union qui mesure les prix des activités de construction de nouveaux bâtiments résidentiels et qui est complété par l'indicateur des coûts de la construction, qui inclut les coûts des matériaux, de la main-d'œuvre, des équipements et de l'énergie;***[13 ter]
[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.	[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.
	[13 ter] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

Or. en

Amendement 271
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt; ***que l'augmentation des coûts est également due à une réglementation excessive de l'Union et à des normes de construction complexes, qui alourdissent encore la charge pesant sur le secteur; que la garantie l'accessibilité financière du logement pour les citoyens doit être une priorité, même si cela implique des ajustements pragmatiques de la législation environnementale;***
[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.	[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

Or. en

Amendement 272
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13] , et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre ***et une hausse des taux d'intérêt***;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13] , et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des ***coûts des matériaux et des taux d'intérêt, des*** pénuries de main-d'œuvre***, une dépendance excessive aux importations extra-européennes et l'intensification de comportements spéculatifs sur les marchés immobiliers européens, imputables pour partie à des fonds d'investissement extra-européens***;
[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.	[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

Or. fr

Amendement 273
Irmhild Boßdorf, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les ***coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13] , et que cette augmentation***	H. considérant que les ***sanctions imposées à la Russie à la suite du conflit en Ukraine ont eu une incidence considérable sur les marchés européens et***

s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt;

internationaux, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des matières premières, ce qui a contribué à de nouvelles hausses des prix, à des pénuries de certains matériaux et à un renchérissement général des coûts de construction et de production dans l'Union européenne[13 bis];

[13] Eurostat: Statistics Explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Statistiques: Vue d'ensemble des prix des producteurs de construction et des indices des coûts de la construction, site web d'Eurostat, octobre 2024.

[13 bis] https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2024)757783

Or. de

Amendement 274
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre ***et une hausse des taux d'intérêt***;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie***, des coûts des matériaux et des taux d'intérêt***, des pénuries de main-d'œuvre***, une dépendance excessive à l'égard des importations extraeuropéennes et l'intensification des comportements***

spéculatifs sur les marchés immobiliers européens, en partie imputables aux fonds d'investissement extraeuropéens;

[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

Or. en

Amendement 275
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt; ***que la forte augmentation du coût des matériaux de construction et de l'énergie est particulièrement marquée dans les régions reculées, en particulier dans les régions ultrapériphériques;***

[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

Or. es

Amendement 276
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt; ***que le secteur de la construction contribue à environ 9 % du PIB de l'Union[13 bis];***
[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.	[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024. ***[13 bis] Commission européenne, «Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs - Construction sector» (Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME - Secteur de la construction), Commission européenne, octobre 2025.***

Or. en

Amendement 277

Martin Hojsík

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt; ***que l'investissement dans la modernisation du parc de logements existant est le moyen le plus rentable d'économiser l'énergie et de réduire les factures énergétiques des ménages;***
[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.	[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

Or. en

Amendement 278
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13]***, portant atteinte à divers***

s’est encore accrue à la suite de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d’approvisionnement, une hausse des prix de l’énergie, des pénuries de main-d’œuvre et une hausse des taux d’intérêt;

[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d’ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d’Eurostat, octobre 2024.

secteurs de l’économie, tels que, entre autres, celui de la construction, et que cette augmentation s’est encore accrue à la suite de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d’approvisionnement, une hausse des prix de l’énergie, des pénuries de main-d’œuvre et une hausse des taux d’intérêt;

[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d’ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d’Eurostat, octobre 2024.

Or. en

Amendement 279
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s’est encore accrue à la suite de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d’approvisionnement, une hausse des prix de l’énergie, des pénuries de main-d’œuvre et une hausse des taux d’intérêt;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s’est encore accrue à la suite de la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d’approvisionnement ***des matériaux de construction***, une hausse des prix de l’énergie ***et des matériaux de construction***, des pénuries de main-d’œuvre et une hausse des taux d’intérêt;
[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d’ensemble des indices des prix à la	[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d’ensemble des indices des prix à la

production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

Or. en

Amendement 280
Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre ***d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt;	H. considérant que les coûts de construction ont sensiblement augmenté depuis 2021, à la suite de la pandémie de COVID-19[13], et que cette augmentation s'est encore accrue à la suite de la guerre ***en Ukraine et les effets négatifs des sanctions imposées par l'Union à la Russie***, qui a entraîné des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, une hausse des prix de l'énergie, des pénuries de main-d'œuvre et une hausse des taux d'intérêt;
[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.	[13] Eurostat: Statistics explained, «Construction producer price and construction cost indices overview» (Vue d'ensemble des indices des prix à la production dans la construction et des coûts de construction), site internet d'Eurostat, octobre 2024.

Or. en

Amendement 281
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que l'augmentation des coûts des matériaux et des opérations de construction est également imputable, pour partie, aux exigences environnementales et énergétiques instaurées au niveau de l'Union, notamment dans le cadre du paquet « Fit for 55 », de la taxonomie verte et de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD), qui élèvent les standards de performance en matière d'isolation, d'émissions, de rénovation et accroissent les coûts de conformité; qu'il est nécessaire de réduire la dépendance de l'Union aux importations de matières premières en soutenant la relocalisation, sur le territoire européen, d'activités extractives et de transformation, afin de stabiliser les coûts et de sécuriser les chaînes d'approvisionnement du secteur de la construction;

Or. fr

Amendement 282
Julie Rechagneux, Marie Dauchy, Anne-Sophie Frigout, France Jamet, Mathilde Androuët, Catherine Griset, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Mélanie Disdier, Klara Dostalova, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. que l'augmentation des coûts des matériaux et de la construction est également due en partie aux exigences environnementales et énergétiques établies au niveau de l'Union, en particulier dans le cadre du paquet «Ajustement à l'objectif 55», de la taxinomie verte et de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, qui renforcent les normes de performance en matière d'isolation, d'émissions et de

rénovation, et augmentent les coûts de mise en conformité; qu'il est nécessaire de réduire la dépendance de l'Union à l'égard des importations de matières premières en soutenant la relocalisation, sur le territoire européen, des activités d'extraction et de transformation, afin de stabiliser les coûts et de sécuriser les chaînes d'approvisionnement du secteur de la construction;

Or. en

Amendement 283
Leila Chaibi, Irene Montero, Ilaria Salis, Martin Schirdewan, Manon Aubry, Arash Saeidi, Anthony Smith, Giorgos Georgiou, Estrella Galán, Damien Carême, Rima Hassan, Younous Omarjee, Marina Mesure, Catarina Martins, Emma Fourreau, Gaetano Pedulla'

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que la pandémie de COVID-19 a indirectement entraîné, dans toute l'Europe, une baisse temporaire des loyers en raison de l'arrêt du tourisme, et donc le retour sur le marché locatif de longue durée de biens immobiliers qui étaient auparavant destinés à la location de courte durée;

Or. en

Amendement 284
Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Alessandro Ciriani, Lara Magoni, Nora Junco García

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que l'amélioration de

l'efficacité énergétique des bâtiments constitue un enjeu industriel, mais que la dépendance à l'égard de composants extérieurs à l'Union entraîne une vulnérabilité stratégique et une perte de valeur ajoutée;

Or. en

Amendement 285
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj, Johan Danielsson

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait ***8,3 %*** inférieureà ce qu'elle était en 2007***[14]***; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ***ainsi qu'à*** la construction industrielle et en série, entre autres;	I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait ***8,3 %*** inférieure à ce qu'elle était en 2007; que la durabilité environnementale et sociale, la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce ***à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de la construction, à des normes de santé et de sécurité plus élevées,*** à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, à la construction industrielle et en série, entre autres***, en reconnaissant que des emplois de qualité assortis de conditions de travail équitables et sûres sont essentiels pour un développement durable et de haute qualité du logement***; ***que la technologie, qu'elle soit existante ou nouvelle, ne doit pas porter atteinte aux droits des travailleurs ni aux conventions collectives, mais devrait plutôt améliorer la sécurité et les conditions de travail;***

[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.

Or. en

Amendement 286
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres;	I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres; ***qu'il existe un écart en matière d'innovation dans le secteur de la construction de l'Union, puisque seulement 6,5 % des entreprises sont les leaders du marché de l'innovation, tandis que 75,9 % des entreprises de construction en Europe n'innovent pas;[14 bis]***
[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.	[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.
	[14 bis] Groupe Banque européenne

d'investissement, «Invested in housing - How innovation is improving construction» (Investir dans le logement – Comment l'innovation améliore la construction), site internet du Groupe Banque européenne d'investissement, juin 2025.

Or. en

Amendement 287
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à ***la numérisation des*** permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres;	I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à ***des procédures d'octroi de*** permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site***, à la réutilisation des matériaux de construction***, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres; ***que la préfabrication industrielle peut, à elle seule, réduire le temps de construction de 20 à 50 % et, partant, entraîner des perturbations, tout en générant d'importantes économies d'énergie et de coûts;***
[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.	[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.

Or. en

Amendement 288
Oihane Agirregoitia Martínez

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres;	I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres; ***que l'utilisation efficace de l'espace urbain et la densité des villes, ainsi que la pénurie de logements, peuvent être atténuées, entre autres, grâce à des pratiques de construction innovantes;***
[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.	[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.

Or. es

Amendement 289
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*

I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, ***entre autres***;	I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, ***à condition que ces innovations soient accessibles aux PME et aux artisans***; ***que les nouvelles technologies devraient être considérées comme un outil permettant de parvenir à un logement abordable, et non comme une fin en soi***
[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.	[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.

Or. en

Amendement 290
Brigitte van den Berg, Barry Cowen, Martin Hojsík, Oihane Agirregoitia Martínez, Ciaran Mullooly

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction	I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives ***ainsi qu'à une rationalisation accrue des processus***

modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres;	***administratifs en général***, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres;
[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.	[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.

Or. en

Amendement 291
György Hölvényi, Pál Szekeres, Julie Rechagneux

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série, entre autres;	I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, à la robotisation, à l'intelligence artificielle et à la construction modulaire et hors site, ainsi qu'à la construction industrielle et en série ***peut être améliorée grâce à de nouvelles innovations plus économes en énergie***, entre autres;
[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.	[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.

Or. en

Amendement 292
Barry Cowen, Brigitte van den Berg

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et des procédures administratives, ***à*** la robotisation, ***à*** l'intelligence artificielle et ***à*** la construction modulaire et hors site, ***ainsi qu'à*** la construction industrielle et en série, entre autres;	I. considérant qu'en dépit d'une amélioration depuis cette époque, la production dans la construction en 2019 restait 8,3 % inférieure à ce qu'elle était en 2007[14]; que la productivité, l'efficacité et le rapport coût-efficacité peuvent être améliorés grâce à la numérisation des permis de construire et ***à une rationalisation accrue*** des procédures administratives, ***en plus de*** la robotisation, ***de*** l'intelligence artificielle et ***de*** la construction modulaire et hors site, ***ainsi que de*** la construction industrielle et en série, entre autres;
[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.	[14] Eurostat, «Key figures on European business – Construction» (Statistiques clés sur les entreprises européennes – construction), site internet d'Eurostat, juin 2022.

Or. en

Amendement 293
Aodhán Ó Ríordáin, Andreas Schieder, Gabriele Bischoff, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Nora Mebarek, Isilda Gomes, Joanna Scheuring-Wielgus, Yannis Maniatis, Marko Vešligaj

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux	J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux

de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière ***comme facteur de*** stabilité; que ***le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires;*** que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires***, des*** ménages vulnérables ***et des*** familles ***ayant des besoins en matière de logement***;	de l'Union européenne; que ***ce droit doit être mis en balance avec d'autres droits fondamentaux consacrés par la charte, notamment la dignité, le respect de la vie privée et familiale et du domicile, les droits de l'enfant, les droits des personnes âgées, l'intégration des personnes handicapées et le droit à une aide sociale et au logement afin de garantir une existence digne; que des logements sûrs et stables, qu'ils soient détenus ou loués, sont essentiels au bien-être des individus et des communautés; que*** 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023, ce qui reflète l'importance de la propriété foncière ***pour nombre d'entre eux***; ***qu'un tiers des Européens sont locataires, dont beaucoup ne disposent pas d'un logement convenable, soulignant que des systèmes de logement résilients et à l'épreuve des crises nécessitent à parts égales des logements locatifs, sociaux et coopératifs; qu'il est nécessaire de mettre en place et de soutenir des mécanismes de représentation des locataires et des communautés; qu'une protection insuffisante des locataires et des ménages vulnérables nuit à la cohésion sociale, à l'égalité et à la*** stabilité; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires***, de la garantie du droit de chacun à un logement convenable, ainsi que de l'octroi d'un soutien particulier aux*** ménages vulnérables et ***aux*** familles ***dans le besoin***;
[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.	

Or. en

Amendement 294

Georgiana Teodorescu, Antonella Sberna, Lara Magoni, Alessandro Ciriani, Nora Junco García, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement;	J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires***, en particulier en cas d'occupation illégale ou d'utilisation abusive prolongée du logement dans le cadre de relations contractuelles qui ne sont pas effectivement appliquées***; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement; ***que le phénomène de l'occupation illégale de logements, connu sous le nom de «squattage», constitue problème grave au sein de l'Union européenne; que cela cause un préjudice important, en particulier aux petits propriétaires qui sont découragés de mettre leurs biens sur le marché, ce qui réduit l'offre disponible et contribue à la hausse des prix; appelle de ses vœux une réponse visant à prévenir de telles pratiques, à protéger les droits des propriétaires de biens immobiliers, y compris lorsqu'ils défendent leurs biens, et à punir rapidement et fermement les squatteurs;***
[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat,	[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat,

Or. en

Amendement 295
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Jagna Marczułajtis-Walczak, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement;	J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement; ***que l'occupation illégale de logements, y compris l'usurpation et les séjours sans titre légal, est un problème qui touche l'Union européenne et qui porte atteinte à la charte de l'Union européenne et à la sécurité juridique, réduit l'offre de logements, accroît la vulnérabilité des propriétaires, en particulier ceux qui dépendent des revenus locatifs pour leur subsistance, affecte la coexistence pacifique entre voisins et communautés, entrave la prévention de la criminalité transfrontalière et constitue une violation de l'État de droit et des principes démocratiques;***

[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.

[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.

Or. en

Amendement 296
Maria Ohisalo, Vicent Marzà Ibáñez, Marie Toussaint, Gordan Bosanac

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que ***les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose*** la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires***; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est ***des droits des propriétaires,*** des ménages vulnérables ***et des familles ayant des besoins en matière de logement***;	J. considérant que***, conformément à l'article 17 de*** la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***, toute personne a le droit de jouir de la propriété des biens qu'elle a acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et de les léguer, que nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, dans des cas et conditions prévus par une loi et moyennant en temps utile une juste indemnité pour sa perte, et que l'usage des biens peut être réglementé par la loi dans la mesure nécessaire à l'intérêt général.***; que ***l'Union,*** les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est ***de fournir des solutions de logement efficaces pour les droits et les besoins*** des ménages vulnérables***, conformément à la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, y compris, entre autres, les dispositions relatives aux droits fondamentaux à la dignité humaine, à l'interdiction des traitements dégradants, à la non-discrimination et à la propriété privée***;

[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat,

décembre 2024.

Or. en

Amendement 297
Klara Dostalova, Julie Rechagneux, Ondřej Knotek, Jorge Buxadé Villalba, Jaroslav Bžoch, Rachel Blom, Tomáš Kubín

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement;	J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que ***l'occupation illégale de logements doit être fermement empêchée et que des mécanismes juridiques efficaces doivent être mis en place pour garantir la restitution rapide des biens; que les petits propriétaires et les familles méritent une protection particulière contre les abus et les interventions arbitraires; que la promotion de la propriété immobilière implique également de renforcer les familles, la stabilité sociale et l'identité européenne; que*** les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement;
[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.	[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.

Or. en

Amendement 298
Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement;	J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement; ***que la propriété privée est menacée par l'occupation illégale par des individus, phénomène connu sous le nom de «squattage», et par le non-paiement systématique des loyers, ce qui contraint les propriétaires légitimes à quitter le marché et à recourir à une action en justice pour récupérer leurs biens;***
[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.	[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.

Or. en

Amendement 299

Borja Giménez Larraz, Dirk Gotink, Nikolina Brnjac, Daniel Buda, Niels Geuking, David Casa, Markus Ferber, Sebastião Bugalho, Maravillas Abadía Jover, Regina Doherty, Isabelle Le Callennec, Alma Ezcurra Almansa, Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement;	J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15], ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement; ***qu'il existe différents modèles qui permettent d'atteindre un équilibre entre les expulsions forcées et la protection des droits de propriété, dans le respect des droits tant des locataires que des propriétaires;***

[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.

[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.

Or. en

Amendement 300
Julie Rechagneux, Marie-Luce Brasier-Clain, Aleksandar Nikolic, Rachel Blom

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*

J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15] , ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement;	J. considérant que les citoyens de l'Union ont droit à la propriété, comme en dispose la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***; que le droit de propriété constitue un droit fondamental que l'Union et les Etats membres doivent protéger contre les occupations illégales et les menaces croissantes auxquelles les propriétaires font face***; que 69,2 % des foyers de l'Union étaient constitués de personnes propriétaires de leur logement en 2023[15] , ce qui reflète l'importance de la propriété foncière comme facteur de stabilité; que le non-respect du droit de propriété touche les communautés, et en particulier les petits propriétaires; que les États membres et les pouvoirs publics sont responsables pour ce qui est des droits des propriétaires, des ménages vulnérables et des familles ayant des besoins en matière de logement;
[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.	[15] Eurostat, «Living conditions in Europe - housing» (Conditions de vie en Europe - logement), site internet d'Eurostat, décembre 2024.
	Or. fr